



Bassin de
Pompey
Communauté de communes

PROJET DE TERRITOIRE

RÉCIT

HOSPITALIER · INTELLIGENT · NATURE





Prenons en main
notre destin
dans un monde
en transition

Ont participé à l'élaboration de ce document :

Laurent Trogrlic, Président - les Vice-Présidents Valentin Dethou, Pascal Bartosik, Sébastien Dosé, Odile Begorre Maire - Denis Godefroy, Maire.

Task force : Martine Poirot, Directrice Générale des Services - Myriam Frémion, Directrice Générale Adjointe - Jean Munier, Directeur Général Adjoint - Séverine Badina en charge des projets complexes - Carine Miglierina, Responsable du service emploi, économie sociale et solidaire et inclusion - Baptiste Guyomarch, Responsable du service Mobilités - Virginie Leroux, Responsable du service communication - Dorothée Petit, Assistante de Direction.

Crédits photos : Bassin de Pompey, Jérôme Baudoin, iStock, SP JCF, Yvan Weitzel-Macchia.

CHANGEMENT DE CAP

Territoire résilient comme le rappelle son histoire, le Bassin de Pompey est de nouveau appelé à s'adapter face aux bouleversements environnementaux dont les impacts socio-économiques sont désormais bien visibles dans toutes les régions.

S'interroger sur l'avenir du territoire, sur sa stratégie d'aménagement des espaces urbanisés comme naturels, et de développement économique poursuivie depuis 30 ans ou encore sur les réponses apportées aux attentes actuelles et à venir de nos concitoyens consiste à redéfinir le Projet de territoire.

Cet exercice ambitieux engagé dès 2021, en période post-covid, a permis un travail en profondeur d'interpellation des acteurs : élus, partenaires et forces vives du territoire, multipliant les temps et formes de dialogue, de réflexion et de concertation, à chaque étape de la démarche.

Le diagnostic s'est construit sur la base d'une démarche itérative, favorable à de nouvelles interactions avec l'ensemble des acteurs du territoire, à partir d'un processus d'innovation collaborative, adapté aux caractéristiques de Bassin de Pompey.

Il a semblé essentiel de présenter, en préambule, l'émergence de ce nouveau récit, les défis et problématiques d'avenir identifiés.

Fort de ses 30 ans d'existence, Bassin de Pompey s'engage sur une nouvelle période de transformation de son territoire, garant de la solidarité infra-territoriale entre ses acteurs et en capacité à :

- accélérer les transitions environnementale, économique, technologique et sociale auxquelles il est confronté ;
- attirer et inclure les habitants dans leur parcours de vie sur le territoire. Inscrire cette double ambition dans un nouveau récit territorial suppose de coopérer et fédérer l'ensemble des forces vives et acteurs publics et privés autour d'un socle de valeurs communes, porteur d'une nouvelle identité singulière et caractéristique du Bassin de Pompey.

Ce Récit Territorial Bassin de Pompey, Hospitalier, Intelligent, Nature s'articule en 3 parties :

Faire territoire

Accélérer les transitions

Vivre ensemble le territoire de demain

Cette construction collective du récit s'est appuyée sur une approche systémique du Territoire eu égard aux grands défis soulevés, dont les interactions entre l'environnement, la technologie, l'économie et le politique sont multiples, sans renier le passé mais plutôt projetant la situation présente et dessinant le territoire de demain.

**TOUS MES REMERCIEMENTS VONT À MES COLLÈGUES ET COLLABORATEURS
QUI ONT PARTICIPÉ ACTIVEMENT À CETTE ÉCRITURE.**

Laurent TROGRIC

Président de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

SOMMAIRE

EN PRÉAMBULE	6
LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉCIT	6
LES DÉFIS À RELEVER	9
LES CINQ GRANDES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES AU CŒUR DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ	10
FAIRE TERRITOIRE	12
UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE ÉTABLIE ET CONCERTÉE	14
Au sein du bloc local, le Pacte de Gouvernance	14
Une cohésion territoriale mise à l'épreuve	15
L'ÉLARGISSEMENT DES COOPÉRATIONS INTERTERRITORIALES	16
Un modèle coopératif souple...	16
... et contractuel à géométrie variable	17
Une bonne image à conforter	19
UNE NOUVELLE IDENTITÉ PORTEUSE DE VALEURS	19
Un socle de valeurs pour une image renouvelée	20
Adhérer pour s'engager	21
DU FAIRE AU FAIRE FAIRE ENSEMBLE	21
Concierter pour mobiliser	23
Pour un engagement citoyen	25
ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS	26
UN AMÉNAGEMENT DURABLE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE FACE AUX TRANSITIONS	29
Bassin de Pompey, pôle urbain d'équilibre : une attractivité territoriale à maintenir	29
La fabrique urbaine du territoire – Maîtriser l'urbanisation face aux défis environnementaux	34
Préservation des milieux et des ressources naturelles	38
UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ	43
Un territoire qui compte face aux transitions économiques	44
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, CRÉATRICE DE VALEUR AJOUTÉE	46
Maintien et développement d'une économie de proximité	48
Déploiement de la stratégie de mobilité élargie à l'ensemble des modes de déplacements	51
VIVRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN	58
ADAPTER ET MODERNISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE	61
Accompagner au mieux les transitions actuelles et à venir	61
Placer la préservation de nos ressources et l'équité au cœur de l'offre de services intercommunale	63
RÉPONDRE À DES BESOINS NOUVEAUX	66
Les besoins de nos habitants évoluent : vers une société du care et du bien vivre ensemble	66
Accueillir les habitants de demain en développant une offre de services adaptée et accessible	69
FAIRE DE NOS DIFFÉRENCES UNE FORCE FACE AUX TRANSITIONS SOCIÉTALES	73
Lutter contre les inégalités en favorisant l'accès aux droits et aux services	74
Innover en faveur du lien et du progrès social	76
Glossaire	80

EN PRÉAMBULE

1

LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉCIT

Dans un contexte de profondes mutations de la société et d'incertitudes majeures, notamment liées à la pandémie mondiale, les élus locaux de 2020 se sont retrouvés confrontés à ce qui a été communément appelé au "monde de demain".

Entre espoirs, rêves et réalités, l'enjeu des nouvelles mandatures du "monde de demain" est bien celui de réenchainer le quotidien des concitoyens et de leur apporter des services publics efficaces et adaptés à leurs besoins. Aussi, les discussions autour du "comment" se sont très vite inscrites à l'ordre du jour de l'agenda communautaire avec la nécessité de se donner aussi le temps de la maturation propre au projet.

LA COMMANDE DES ÉLUS ET LA GOUVERNANCE DÉDIÉE

En mars 2021, le Comité stratégique du Bassin de Pompey, réuni en séminaire, a clairement exprimé son souhait d'engager un nouveau projet de territoire en tenant compte de ce contexte majeur de transformation.

Le nouveau projet de territoire doit :

→ Amplifier les ambitions du Bassin de Pompey, élargir les enjeux au-delà de ses compétences pour améliorer

... "Nous sommes là pour préparer l'avenir"

"Faire connaître notre utilité et notre âme pour nous appuyer sur nos forces" ...

"Souvent avant-gardiste, on reste le challenger innovant du secteur" ...

"Nous sommes forts et soudés" ...

la qualité et le cadre de vie en termes d'environnement urbain et d'offre de services pour répondre aux besoins en proximité de la population. Il s'agit également de bien identifier les projets futurs d'avenir ;

"Une Co participation large pour une émulsion d'idées"

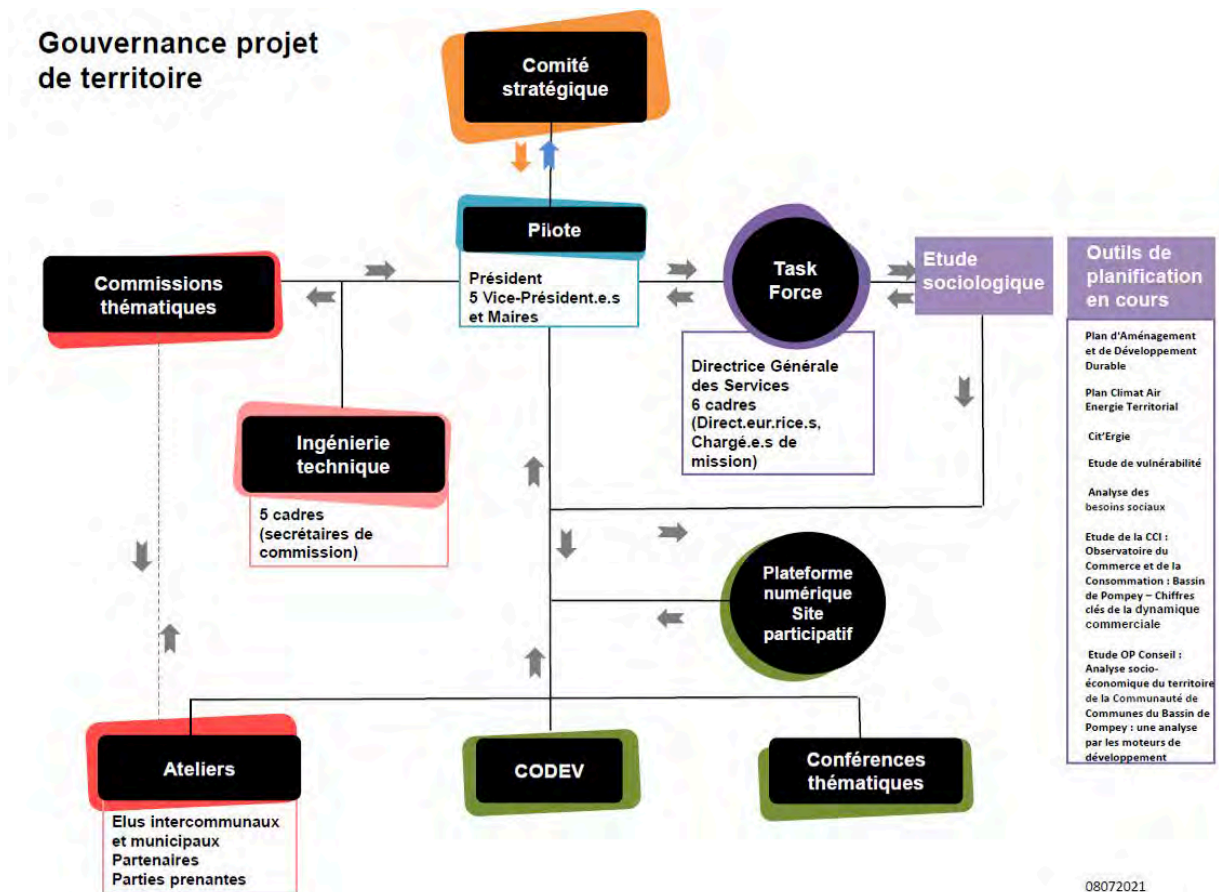
"Co construire avec les conseillers municipaux"

"Une meilleure connaissance d'une commune à l'autre"

→ S'appuyer sur nos forces et lutter contre nos faiblesses : améliorer notre marge, développer notre attractivité vis-à-vis des jeunes.

Le collectif exécutif a aussi donné une large place à une nouvelle manière de construire ce projet de territoire basé sur l'écoute, l'échange et la coopération.

Rapidement, une gouvernance dédiée au projet de territoire est mobilisée afin d'accompagner les élus, les parties-prenantes à la maturation nécessaire pour dégager cette vision d'avenir du territoire



UNE DÉMARCHE INNOVANTE CONSTRUITE EN MODE COLLABORATIF POUR RÉPONDRE AUX NÉCESSITÉS DE TRANSITIONS

La commande politique à l'origine de la construction de ce nouveau projet de territoire portait sur :

- la réflexion et les mises en œuvre nécessaires pour faire transition;
- et la manière de piloter et de cheminer dans la production de ces nouveaux caps.

Cette demande politique s'est inscrite sur la base du périmètre territorial confirmé de la communauté de communes.

Aussi, face aux grandes mutations actuelles et forts de leur histoire de reconversion, les élus du Bassin de Pompey sont engagés pour adapter le territoire aux grands enjeux des transitions : environnementales, sociétales, économiques et technologiques. De plus, la commande de l'exécutif de la collectivité pour construire ce nouveau projet de territoire a exprimé son souhait d'intégrer ses transitions au cœur des débats à mener de manière concertée. Les parcours de vie des habitants-usagers se sont retrouvés dans les préoccupations premières du diagnostic des services proposés mais aussi dans les orientations à retenir pour ce nouveau projet de territoire. Aussi, un processus itératif a permis de cheminer collectivement : les équipes projets se sont inscrites et ont associé les parties prenantes dans une démarche d'intelligence collective. Il est entendu que les parties prenantes représentent tous les acteurs intéressés à "faire territoire".

La focale a été placée sur l'humain : les habitants et les usagers des services publics du territoire.

Des temps d'échange créatifs et réflexifs ont permis de penser les perspectives à donner pour les transformations à engager de l'action publique de demain du Bassin de Pompey. Dans ces échanges, la focale des transitions environnementales, sociétales, économiques et technologiques a été en permanence retenue.

Inspiré des méthodes du design, nous avons construit en mode "prêt à porter" le projet de territoire.

Notre méthode de travail s'est en particulier appuyée sur différentes étapes pour permettre cette maturation.

- L'immersion : le séminaire du Territoire "vécu" avec des jeux (7 familles, Parcours de Vie, Vis ma Vie).
- Les ateliers co-créatifs : ateliers de réflexion, inter commissions.
- Des synthèses créatives et des échanges : le Séminaire de restitution aux parties prenantes.
- Des micro-expérimentations déjà engagées (plan vélo), des grands témoignages et des échanges inspirants : Jo Spiegel, la journée d'Inspiration France Ville Durable.

Globalement à chaque temps fort, une trentaine au total, une soixantaine de personnes s'est mobilisée, représentant les parties prenantes du territoire.

LES GRANDES ÉTAPES

LE LANCEMENT

27 mars 2021 Comité stratégique

Une gouvernance dédiée

29 mai 2021 Conférence des conseillers municipaux

"C'est à nous d'écrire la suite avec des paroles libres"

"Le Projet de territoire est le monde de demain"

CONCERTATION

avec les parties prenantes

De mai à octobre 2022

4 enjeux et 16 défis

13 janvier 2024 Témoignage de Jo Spiegel

De février à mars 2023

les valeurs communes : travail des commissions, enquête de notoriété

"Il existe une intelligence propre à chaque lieu"

"Comment fait-on pour atteindre une majorité silencieuse ?"

"L'équité est une notion forte sur le territoire"



ATELIERS D'IDEATION en mode design thinking

20 novembre 2021 4 Ateliers de réflexion animés

par 4 Vice-Présidents

2 et 9 décembre 2021

Inter commissions

11 décembre 2021 Séminaire Le Territoire "vécu"

+ jeu des 7 familles,

Parcours de Vie et Vis ma Vie

Janvier 2022 :

l'Arbre des Possibles (stratégies, défis, leviers)

"Un exercice partagé qui ouvre des perspectives de façon opérationnelles"

"Ça m'a permis de comprendre la démarche du Bassin de Pompey"

"L'atelier a confirmé des intuitions, nous avons des projets à faire émerger maintenant"

LE NOUVEAU PROJET

DE TERRITOIRE

L'Ambition

Faire Territoire

Accélérer les transitions

Vivre Ensemble le Territoire de demain

"Le principe du projet de territoire est de passer un cap au-delà des politiques publiques quotidiennes. La démarche transversale doit continuer"

"Le projet de territoire doit incarner la métamorphose de notre territoire pour être en capacité de renforcer nos atouts et de relever tous les défis"

LES DÉFIS À RELEVER

Les nombreux échanges dans les différents ateliers et instances dédiés ont été riches en enseignements et si nous devons synthétiser les grands enjeux nous pouvons retenir et flécher les nouveaux défis suivants :

- ➔ **des engagements durables** : écomobilité, une consommation d'énergie plus propre, une urbanisation maîtrisée, une gestion optimisée de l'eau ;
- ➔ **un territoire qui compte** : le cap sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, la valorisation des commerces de proximité, le maintien de l'attractivité économique, le cheminement vers une économie circulaire ;
- ➔ **l'innovation au service du lien** : l'accès au numérique pour tous, le développement de la smart city, une image de marque à maintenir, l'innovation au service du progrès social ;
- ➔ **la force de nos différences** : un territoire toujours plus inclusif, plus de lien entre les générations, le soin et le bien-être comme priorité, une réponse à tous les besoins des usagers.

En annexe de ce projet de territoire est retrouvé le livret d'avril 2022 présentant de manière plus détaillée le contenu des échanges collaboratifs autour de ces nombreux enjeux et défis.

L'idée partagée dans ce collectif de débat et, qui a motivé les parties prenantes mobilisées, est d'affirmer le souhait suivant : "Prenons en main notre destin dans un monde en transition". Poser ces défis, débattre autour des enjeux en réinterrogeant nos pratiques territoriales en termes de production de services publics a été fructueux. L'ensemble de ces "matériaux d'idées" a ensuite été mobilisé et traduit dans un outil d'analyse stratégique, appelé SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats), traduit de l'anglais qui permet d'identifier nos forces, nos faiblesses, nos opportunités et nos menaces.

Si nous regardons le territoire du Bassin de Pompey et que nous nous interrogeons sur les opportunités et les menaces externes, les points suivants ressortent de manière récurrente des échanges :

- ➔ **les opportunités** : la proximité avec la métropole, les aspirations à vivre à la ville à la campagne, l'évolution des mentalités et la prise de conscience des nécessaires transitions à engager, les soutiens financiers possibles, l'espace de transit (A31, réseau ferré, réseau fluvial...), les nombreuses entreprises attirées par le Bassin ;
- ➔ **les menaces** : le risque de ne plus faire une entité territoriale, l'individualisme, le poids des normes, les impacts financiers des transitions à engager, les fakes news, les "combats politiques" et leurs impacts au local, l'appauvrissement des ressources naturelles notamment de l'eau.

En parallèle, l'exercice d'analyse stratégique sur nos forces et faiblesses, présenté lors des ateliers et temps d'échange, identifie de manière plus saillante et parfois paradoxale les points suivants :

- ➔ **les forces** : un territoire à taille humaine et innovant, la capacité d'anticipation, le dynamisme des équipes élus et des services mobilisés dans un collectif, la reconversion réussie, la situation géographique et la taille du territoire, les équipements et les services publics, les liens avec les entreprises, le patrimoine naturel, la bonne image interne et externe ;
- ➔ **les faiblesses** : l'identité "incertaine", sortir d'une culture ancrée sur le passé industriel, le vieillissement, l'individualisme, les lourdeurs administratives, l'image des communes peu attractives, la communication aux habitants.

LES 5 GRANDES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES AU CŒUR DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Sur la base de ce SWOT, le processus de réflexion s'est poursuivi en se demandant : en quoi les opportunités permettent de minimiser les menaces ? Et en quoi les forces permettent de maîtriser les faiblesses ? La manière de croiser les quatre essentiels de cette vision mise en perspective amène à dégager des lignes stratégiques et à identifier les grands problèmes à poser pour les traiter.

Ainsi, cinq grandes problématiques ont fait jour.

Sur la base de l'analyse des défis, avec notamment la mobilisation et la valorisation de l'outil stratégique SWOT, l'énoncé des problématiques aide à confirmer ce qui fonctionne dans notre manière de construire et de proposer des services publics adaptés mais surtout d'aller au-delà en proposant des corrections et des nouvelles orientations.

1. Comment offrir une alternative au modèle traditionnel d'aménagement du territoire ? Quelle gouvernance territoriale et interterritoriale, porteuse d'un nouvel avenir ?

Depuis plus d'un demi-siècle, l'aménagement du territoire en France s'inscrit dans une planification des espaces relativement zonés et devant être complémentaires. Or, la croissance économique et la mondialisation ont été des moteurs actifs de nos transformations territoriales à l'œuvre. Malgré nos outils et documents régissant cette organisation territoriales (SCOT, PLU ...) des écarts se creusent entre territoires.

De plus, le métropolisation modifie notre organisation spatiale et les flux au niveau des bassins de vie.

Depuis les années soixante-dix, les dynamiques territoriales à l'œuvre sur le Bassin ont ainsi engendré l'étalement urbain, l'augmentation des mobilités et des nuisances, la gentrification des espaces habités.

Aujourd'hui, les frontières du vécu quotidien peuvent être à géométrie variable pour les usagers. Un habitant a des territoires de vie dans le Bassin mais aussi à l'extérieur.

À contrario, certaines populations restent captives de leurs espaces plus subis que vécus par choix et engendre notamment de la précarité.

Les lieux d'échanges et de vision partagée entre territoires – qu'ils soient entre communes et intercommunalité ou en inter territorialité - doivent permettre de répondre à ces nouveaux défis par la construction de partenariats dans les réponses en matière de service public.

2. Quelle identité territoriale singularise le Bassin de Pompey pouvant s'inscrire en complémentarité au fonctionnement naturel dans son bassin de vie ?

Les constructions inter territoriales doivent s'appuyer sur les particularités de chacun pour être au service de tous. Le Bassin de Pompey, étant donné son positionnement géographique, constitue un lieu de transit connecté à ses espaces naturels.

Ainsi, au premier regard, le territoire offre un visage contraint par ses "frontières" que constituent l'A31, la voie SNCF et les cours d'eau (Moselle et Meurthe-et-Moselle) mais en même temps très nature.

En effet, ces "barrières" viennent s'agrafer au grand paysage ouvert sur les coteaux. Le plateau accueillant Saizerais et Marbach, porte d'entrée au Parc Naturel Régional de Lorraine, les vallées de la Mauchère, de l'Amezule, et de la Moselle vers Liverdun offrent des cadres de vie verdoyants.

L'écrin de verdure dans lequel elles s'inscrivent en constitue paradoxalement un lieu d'emblée hospitalier et connecté.

3. En quoi les valeurs fondatrices de l'identité du Bassin de Pompey peuvent-elles s'adapter à l'aire de l'anthropocène ?

Historiquement territoire d'accueil de la main d'œuvre travaillant dans la sidérurgie et pour ses sous-traitants, le Bassin a dû ces 30 dernières années s'adapter aux mutations à l'œuvre. Les récentes évolutions climatiques et ses conséquences, le frein de la croissance économique et son impact sur la production de richesse démontrent une nouvelle évidence : les limites de nos ressources.

Le basculement que nous vivons aujourd'hui montre la nouvelle place de l'homme pouvant induire les changements pour endiguer les crises à l'œuvre.

Aussi, notre développement doit être conçu de manière plus sobre et plus adapté à nos moyens.

Le Bassin de Pompey de demain commence aujourd'hui par son adaptation en rendant le Territoire Intelligent.

4. Quels chemins pour un développement plus respectueux de l'humain et de l'environnement, plus juste et plus durable ?

À l'heure des nombreuses crises et instabilité représentative, il est évident qu'aujourd'hui une nouvelle grammaire démocratique doit progressivement faire jour.

Dans sa manière de construire localement ses politiques publiques, le Bassin de Pompey se doit de redonner de réimpulser un nouveau cap au regard des grandes mutations en cours.

Aujourd'hui, la difficulté majeure réside dans l'accompagnement de l'usager pour qu'il devienne citoyen et construire ce "nous" collectif afin de sortir de l'individualisme – consumériste.

L'adhésion des forces vives et des acteurs publics et privés du territoire constitue la pierre angulaire des nouvelles relations à expérimenter dans cette nouvelle grammaire démocratique.

5. Comment garantir une offre de services attractive et inclusive aux usagers du territoire et aux potentiels nouveaux habitants ?

Face aux grandes mutations sociales à l'œuvre et pour répondre à notre préoccupation de mettre l'humain au cœur de nos actions, l'offre de service existante doit être réinterrogée et adaptée.

Sur cette base, il convient par ailleurs que nos services publics, qui sont déjà tournés vers ces nouveaux engagements nécessaires, répondent de manière la plus adaptée possible aux besoins en valorisant nos aménités territoriales.

Enfin, vivre ensemble au Bassin de Pompey d'aujourd'hui et de demain demande le renforcement de l'accès aux droits pour tous et au devoir d'innover.

DÉCOUVREZ LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Vous souhaitez en savoir plus sur les échanges, les idées et les propositions recueillies lors de la concertation ?

Nous mettons à votre disposition l'ensemble des rendus et documents de restitution pour approfondir votre compréhension du projet et de ses enjeux.

TÉLÉCHARGEZ LES DOCUMENTS

Retrouvez les synthèses et documents complémentaires en téléchargement libre sur notre site bassinpompey.fr/projet-de-territoire

Nous vous invitons à consulter ces ressources pour découvrir la richesse des contributions et poursuivre la réflexion ensemble !





FAIRE TERRITOIRE

Une histoire et une destinée communes...

30 ANS D'EXISTENCE ONT FORGÉ BASSIN DE POMPEY

Le territoire est composé aujourd'hui de treize communes aux contours dessinés par son histoire post-industrielle et une détermination constante de prendre en main sa destinée. Un périmètre institutionnel qui a peu évolué depuis sa création au 1^{er} janvier 1995. Son élargissement s'est fait avec l'adhésion de Liverdun en

1997, puis de Lay-Saint-Christophe et Montenois en 2002 et Millery en 2009.

« L'avenir en tête Bassin de Pompey... horizon 2030 » est le premier Projet de territoire de la communauté de communes, arrêté en 2013 et revu en 2017, dans un contexte de révision des périmètres intercommunaux et de définition du Schéma de Cohérence Territoriale (SCot Sud 54). La dynamique impulsée a permis notamment de faire reconnaître à l'extérieur le Bassin de Pompey comme Pôle urbain d'équilibre et considérer le périmètre de la communauté de communes comme pertinent. Sur le plan local, une ambition politique partagée s'est exprimée pour fixer un cap à 20 ans, d'aménagement et de développement économique fondés sur l'attractivité socio-économique et une stratégie prospective de bassin de vie.

La période actuelle nous invite à repenser l'avenir, reconsidérer ce Projet de territoire et ré-interpeller l'action publique à travers un nouveau récit territorial, afin d'être en capacité de relever les nouveaux défis socio-écologiques, de transformations technologique et économique face au changement climatique, tout en préservant la cohésion sociale et la qualité de vie de nos habitants et usagers, d'aujourd'hui et de demain.

Cette ambition inscrit le territoire dans un récit porteur d'une nouvelle dynamique intrinsèque, singulière et fédératrice, dont les fondements reposent sur un mode de gouvernance territoriale établi et choisi, des coopérations interterritoriales élargies, des valeurs porteuses d'une nouvelle identité et la capacité à agir pour faire sens commun.



UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE ÉTABLIE ET CONCERTÉE

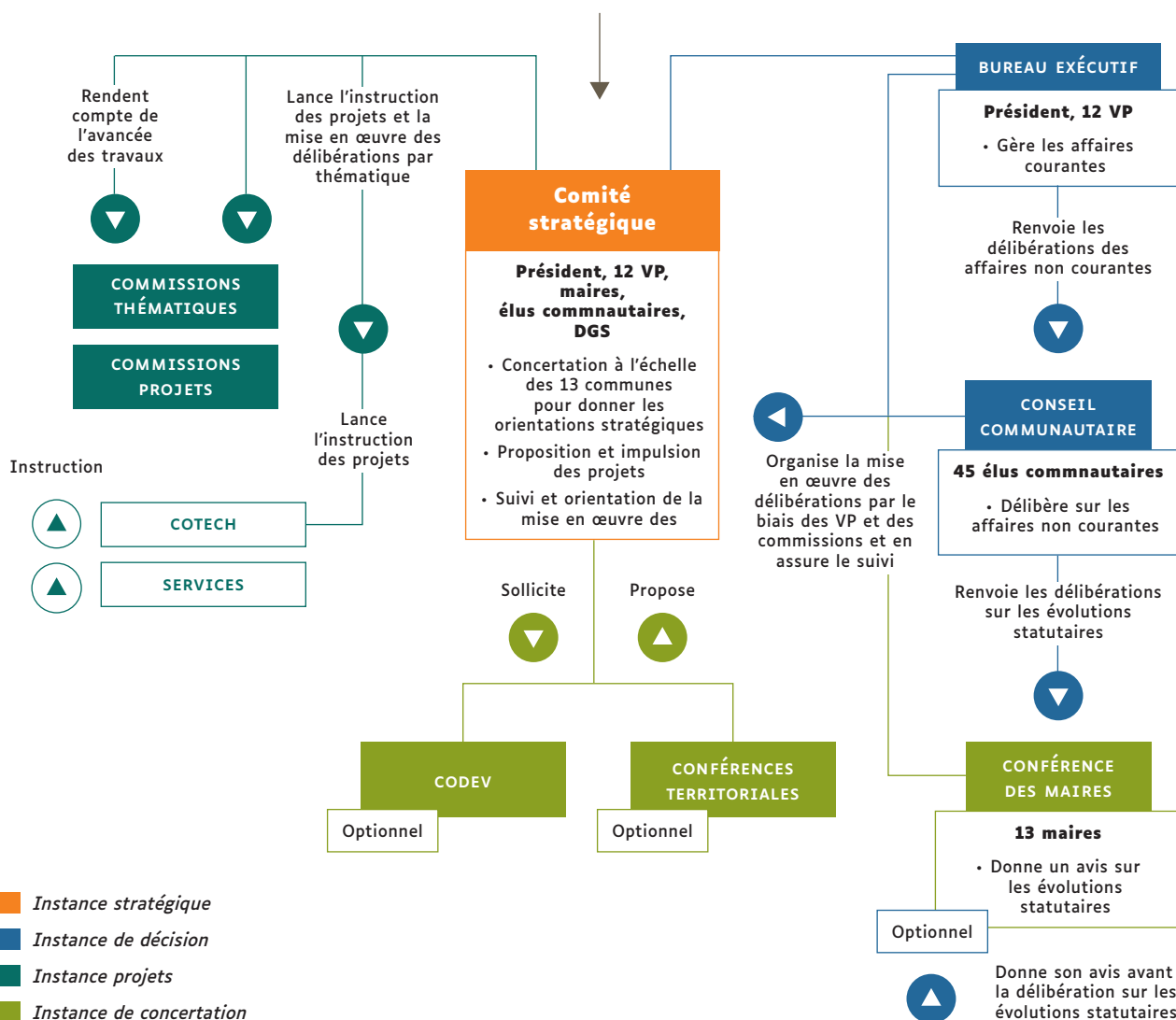
AU SEIN DU BLOC LOCAL, LE PACTE DE GOUVERNANCE

Dès 2020, la communauté de communes a élaboré avec l'ensemble de ses communes membres un Pacte de gouvernance volontaire, par anticipation de la loi 3DS du 21 février 2022, adopté à l'unanimité des assemblées municipales et communautaire.

En affirmant la solidarité et la complémentarité du bloc territorial, le Pacte de gouvernance clarifie les modalités de dialogue et renforce la coordination entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI),

les communes et les maires, dialogue indispensable au partage d'une vision stratégique commune, fondamentale à l'écriture du Projet de territoire en lien avec les autres acteurs du territoire et nécessaire pour délivrer un service public cohérent et qualitatif aux habitants.

Dès sa création, le processus de décision au sein de la communauté de communes s'est ancré dans le dialogue et la concertation. Aussi le Pacte confirme-t-il cet état d'esprit et donne une plus grande lisibilité dans le rôle et la position de chacune des instances créées, dont l'architecture figure dans le schéma ci-après.



UNE COHÉSION TERRITORIALE MISE À L'ÉPREUVE

Les interactions entre la communauté de communes et les communes, les élus et les services, sont d'autant plus robustes que les compétences successivement transférées induisent une coordination et des relations au quotidien.

Outre le schéma de mutualisation opérationnel depuis 2015, des plateformes de services portées par l'EPCI se sont développées comme l'instruction des autorisations d'urbanisme, la police municipale, l'achat public, la formation, l'ingénierie en aménagement, en environnement et équipement, l'espace France Services, les conseillers numériques ou encore pour l'exercice de compétences partagées comme la gestion de l'espace public et le périscolaire.

Dans ce contexte gagnant/gagnant, la force de l'intercommunalité, reconnue par les élus réunis en ateliers de co-design, est la stabilité de son périmètre pertinent car « efficace » et « à taille humaine ».



Conférence des conseillers municipaux 2021

À maturité dans ses relations avec ses communes membres, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a défini une ambition commune à 10 ans autour de 3 axes stratégiques pour établir le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUi HD) :

1. promouvoir un territoire rayonnant, innovant et de proximité ;
2. renforcer l'attractivité du territoire ;
3. assurer un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie.



Cet outil de planification commun aux 13 communes et intégrateur des politiques communautaires de l'habitat, des déplacements et de l'énergie a permis de définir une stratégie d'aménagement cohérente et des règles d'urbanisme harmonisées, conformes aux enjeux environnementaux redéfinis par la loi climat et résilience du 22 août 2021. En outre, cette démarche engageante et planificatrice dénote de la capacité au sein du bloc local, communes – intercommunalité, de partager une vision et des objectifs communs et nous assure une reconnaissance nationale de Territoire Engagé dans la Transition Ecologique, le projet modifié prévoit un nouveau Programme d'Orientations et d'Actions (POA) portant sur l'énergie (sobriété et mix énergétique).

L'ÉLARGISSEMENT DES COOPÉRATIONS INTERTERRITORIALES

De par sa position géostratégique, l'attractivité du Bassin de Pompey s'est appuyée sur la captation des flux Nord/Sud – Est/Ouest, le développement d'une offre de service et des aménités équivalentes à celles d'une agglomération.

Reconnu pôle urbain d'équilibre dans l'armature urbaine polycentrique du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud 54 (SCoT Sud 54), notre territoire s'inscrit dans des coopérations à la jonction des interactions villes-campagne, centre-périphérie.

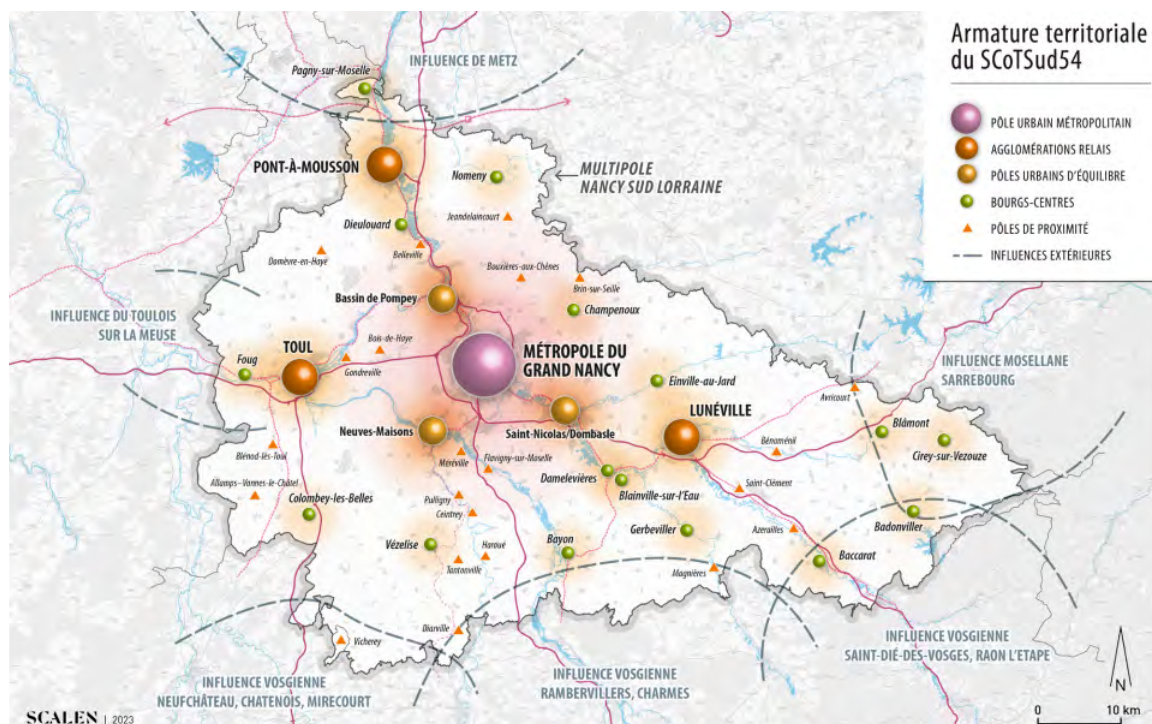
UN MODÈLE COOPÉRATIF SOUPLE...

Partie prenante des alliances des territoires environnants depuis une quinzaine d'années, afin de dépasser les frontières administratives, la communauté de communes s'est engagée dans des coopérations à géographie variable initiées sur un modèle coopératif : le pôle métropolitain du Sillon Lorrain, la Multipole Sud 54 ou encore le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Val de Lorraine.

Cette approche démontre cette volonté à mettre en réseau et en cohérence des dynamiques territoriales à différentes échelles multi partenariales et faire levier face aux défis de l'anthropocène, qu'il s'agisse de la consommation foncière, au sein du SCoT Sud 54, de la production d'énergie renouvelable avec son schéma dédié ou de l'alimentation en circuits courts avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT).



Anthropocène Période actuelle des temps géologiques, où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète (biosphère) et les transforment à tous les niveaux. (On fait coïncider le début de l'anthropocène avec celui de la révolution industrielle, au XVII^e siècle.)



Source : site internet SCoT Sud 54



... ET CONTRACTUEL À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Les enjeux bioclimatiques appréhendés dans les différents schémas d'aménagement à l'échelle du SCot Sud 54 comme du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle de la Région Grand Est se révèlent dans les orientations et plans d'actions qui en découlent sur les espaces remarquables classés, devenus d'intérêt communautaire en 2020, pour nous permettre d'en assurer la gestion, notamment en lien avec le Grand Cycle de l'eau.

5 Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont identifiés :

- 1. le Vallon de Bellefontaine à Champigneulle ;
- 2. le Plateau de Malzéville à Lay-Saint-Christophe ;
- 3. la Forêt de Chénod Hazote à Pompey ;
- 4. le Saut du Cerf à Liverdun ;
- 5. la Pelouse de la Côte de Faulx.

Ainsi, de façon plus opérationnelle, des partenariats se sont construits sous forme de chartes (Forêt de Haye, Parc Naturel Régional de Lorraine), de contrats (contrat de réciprocité avec la Métropole du Grand Nancy, contrat territoriaux Eau et Climat avec l'agence de l'eau) ou d'Établissements Publics Locaux (SEM ENR, SPL...) pour faire levier et être en capacité de moyens pour répondre aux enjeux supra territoriaux.

La Charte Forestière, une convention d'animation à renouveler en 2024.

La préservation du vivant fait fi des frontières administratives. Traversé par des trames vertes et bleues, le Bassin de Pompey dispose d'espaces naturels remarquables et de réservoirs de biodiversité à préserver. Sur le vaste plateau calcaire enserré et limité par la boucle de la Moselle s'étend le Massif de Haye, en surplomb des espaces urbanisés de l'arc Sud-Ouest de notre territoire. Cette forêt de 10 000 ha est classée forêt de protection depuis 2018. Elle est principalement de gestion domaniale et dans une moindre mesure de gestion communale et privée. Un « Sénat forestier » a été constitué, espace de concertation associant l'ensemble des parties prenantes : institutionnels, associations, propriétaires et gestionnaires auquel participe la communauté de communes à l'occasion de l'élaboration de la « Charte forestière de Haye » dont le diagnostic territorial permet de partager les orientations stratégiques suivantes :

- la préservation de la ressource en eau souterraine et de la biodiversité ;
- la prévention des risques incendie et sanitaire liés au réchauffement climatique ;
- la régénération des essences face au dépérissement de la forêt ;
- le développement de la promotion touristique des mobilités douces et la sensibilisation du public.



Document « Charte forestière de territoire, synthèse du diagnostic territorial », Syndicat mixte de la forêt de Haye

L'aboutissement de la « Charte forestière de la forêt de Haye » devrait intervenir en 2025 avec l'adoption et le déploiement d'un programme opérationnel à plus long terme, engageant les différents partenaires.

2027, une nouvelle charte sur le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNrL). Le Parc Naturel Régional couvre quant à lui, une partie de notre territoire et accompagne dans la préservation de leur patrimoine naturel les communes de Marbach et Saizerais donnant lieu à des conventions spécifiques. Les communes de Pompey, Custines, Millery sont appelées à devenir communes associées. Liverdun ayant été identifiée porte d'entrée, les échanges devraient ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat à l'occasion de la révision de la Charte du PNrL (2015-2027).

2023, un contrat territorial eau et climat avec l'agence de l'eau Rhin Meuse est conclu pour 4 années. Dans le cadre de la mise en œuvre de son 11^e programme d'intervention (2019-2024), l'Agence de

l'eau Rhin-Meuse propose une nouvelle approche aux collectivités : le Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC). La logique des aides ponctuelles de l'agence de l'eau laisse progressivement la place à des partenariats techniques et financiers s'inscrivant dans la durée, et intégrant une approche globale de l'eau et de la biodiversité dans les projets des collectivités.

Ce partenariat prend la forme de programmes d'actions négociés qui concrétisent et accélèrent la résilience des territoires, autour d'actions ambitieuses visant à garantir une bonne gestion de la ressource en eau, améliorer la qualité des milieux aquatiques, avec pour toile de fond l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la prise en compte des enjeux de gestion patrimoniale.

2024, un contrat de réciprocité avec la Métropole du Grand Nancy est conclu pour 5 ans, eu égard aux enjeux de déprise démographique, d'urgence climatique ou encore de concurrence économique transfrontalière, afin de s'assurer de nouvelles capacités de co-développement. Ce contrat permet un cadre de gouvernance souple et agile pour consolider des axes de coopération dans les champs du développement économique, des mobilités, de la préservation et valorisation des ressources naturelles.

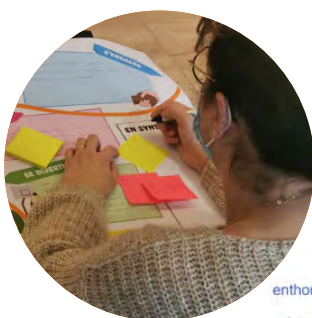
2024, adhésion à des Établissements Publics Locaux. Ces outils ont été créés à des échelles élargies pour être opérateurs des territoires et les renforcer en ingénierie technique et financière et accélérateurs de projets. Ainsi, le Bassin de Pompey a adhéré à la Société d'Économie Mixte Nancy Sud Lorraine Énergies (SEM ENR) pour être en capacité d'amorcer les projets d'énergie renouvelable par hybridation avec le privé dans les champs de l'hydrogène, la méthanisation ou le photovoltaïque.

En devenant administrateur de la Société Publique Locale (SPL) Nancy Sud Lorraine aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la communauté de communes veut s'assurer des moyens en ingénierie et de nouvelles capacités à porter des opérations de requalification urbaine et économique sur le moyen et long termes.

Des ateliers de réflexion ont été menés avec l'ensemble des conseillers municipaux, des acteurs institutionnels et associatifs et les entreprises afin de partager un diagnostic territorial porteur d'une vision. À l'occasion de ces échanges il est apparu que le Bassin de Pompey renvoie une « bonne image interne et à l'extérieur », une force pour affirmer son identité, certes encore « incertaine » aujourd'hui, à consolider dans le nouveau récit territorial.

Cette appréciation est confortée par l'enquête de notoriété réalisée en 2021 auprès d'un panel représentatif d'habitants sur le territoire. En effet, parmi les points forts, il est clairement exprimé une reconnaissance croissante des actions de la communauté de communes et une volonté grandissante des citoyens de s'impliquer dans la vie locale.

Cependant, l'enquête a également révélé que le fonctionnement de la communauté de communes et les élus communautaires sont encore méconnus des citoyens, une invitation à mieux communiquer avec eux et les impliquer davantage.



79 %

des habitants ont
une **bonne image**
du territoire



83,2 %

des habitants sont **fiers**
d'appartenir au Bassin de Pompey

*Enquête de notoriété Qualitest 2021
(échantillon de 800 personnes)*



UN SOCLE DE VALEURS POUR UNE IMAGE RENOUVELÉE

Dès 2019, le contexte chahuté et bouleversé par les crises successives, sociale (gilets jaunes), sanitaire (pandémie mondiale avec le virus du Covid), puis énergétique (guerre en Ukraine...), invite les élus communautaires à repenser les orientations stratégiques définies dans le précédent Projet de territoire « L'avenir en tête Bassin de Pompey... horizon 2030 » pour réinterpeller voire réorienter nos politiques publiques et préparer l'avenir. Le choix a été fait d'engager une démarche de co-construction socialement innovante d'un nouveau Projet de territoire. La démarche de concertation engagée dès 2021 avec l'ensemble des parties prenantes, institutionnels et acteurs locaux, a permis d'identifier les défis et les leviers dont dispose le territoire pour s'adapter au changement.

Il en est ressorti **3 valeurs socles** partagées de l'image renouvelée et du récit territorial : Territoire Hospitalier, Intelligent et Nature.

- **TERRITOIRE HOSPITALIER** qui accueille et intègre chaleureusement les nouveaux arrivants, met en avant la solidarité, les initiatives locales qui font du Bassin de Pompey un lieu de vie agréable.
- **TERRITOIRE INTELLIGENT** qui développe une économie innovante et durable, encourage les innovations et l'expérimentation, les projets numériques et la concertation.
- **TERRITOIRE NATURE** qui préserve et valorise l'environnement et les ressources de son bassin de vie et favorise le lien entre l'homme et la nature.

Le **Marketing territorial** apparaît comme un levier de changement pour rendre visible ce virage, rénover notre image sans la révolutionner. Créer un socle identitaire avec une signature de marque permet une différenciation du Bassin de Pompey, avec ses singularités pour être attractif mais aussi renforcer ce sentiment d'appartenance et d'ancrage à ses valeurs communes et engageantes.



Livret « Une démarche innovante construite en mode collaboratif », avril 2022

DU FAIRE AU FAIRE FAIRE ENSEMBLE

Fort de la capacité de résilience du territoire démontrée par le passé, le Bassin de Pompey s'inscrit dans une nouvelle trajectoire d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources devant les bouleversements environnementaux dont les impacts socio-économiques sont d'ores et déjà visibles.

Il ressort de ces travaux que l'action publique doit s'intégrer dans un processus systémique et par hybridation des acteurs à l'appui d'un écosystème entretenu et dont les différents intervenants deviennent artisans de la transformation du territoire.



4 ateliers de concertation en juin 2022, 1 restitution en mars 2023

ADHÉRER POUR S'ENGAGER

En effet, l'adhésion des forces vives et acteurs publics comme privés du territoire s'avère être une condition sine qua non pour agir ensemble et faire levier pour accélérer les transitions. Tel est le sens donné aux « Fabriques du Territoire » constitutives d'une démarche de co-construction par l'intelligence collective.

À l'initiative de la communauté de communes du Bassin de Pompey, un réseau de tiers-lieux s'est déployé, illustrant également une dynamique d'intelligence collective, où innovation, culture, emploi et services se rencontrent.

LES FABRIQUES DU TERRITOIRE

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

Les Fabriques du territoire

- Partager
- S'informer
- S'engager
- Créer



Objectifs

- Informer et sensibiliser pour donner les moyens d'agir et d'exercer sa citoyenneté
- Accompagner les changements d'usage en apportant des clefs aux habitants et usagers
- Associer, co-concevoir et co-construire

Avec le développement d'espaces d'innovation sur le Parc Technopolitain Eiffel Énergie, 3 espaces ont été créés et fonctionnent en réseau :



La **Factory Lorraine de Technologie** (FL TECH) propose un espace de coworking, des bureaux individuels, une salle de réunion et des espaces de détente. Son objectif principal est d'accompagner les porteurs de projets innovants, en ciblant prioritairement les entreprises.

Le **Fab lab** complète cette offre en fournissant un espace équipé de matériel informatique et d'une imprimante 3D, favorisant l'innovation des entreprises à travers la fabrication additive.



FL Home, situé à Malleloy sur la vallée de la Mauchère est un espace partagé dans un ancien corps de ferme réhabilité au cœur du village. Espace de coworking, il accueille également des ateliers numériques et une permanence hebdomadaire France Services.

Il existe sur le territoire également des tiers lieux d'initiative privée comme l'**Arbre de Vie** à Liverdun et d'autres espaces de rencontre et d'échange.

Les tiers-lieux du Bassin de Pompey n'œuvrent pas seulement pour l'innovation et le développement économique, mais ils se projettent aussi vers des perspectives durables et responsables face aux défis du climat et de la préservation des biens communs. La reconnaissance européenne du projet Campus d'innovation-formation, seul Lauréat en France de l'appel à projet *New European Bauhaus*, en est une illustration dans sa préfiguration.



Ces initiatives locales, peuvent jouer un rôle crucial dans la sensibilisation et la lutte contre le changement climatique. En favorisant l'innovation et les technologies vertes, ces lieux encouragent le développement de solutions durables. Par exemple, des projets autour de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique ou encore de la réduction des déchets peuvent être incubés et développés au sein de ces structures.





Ateliers « Campus d'Innovation », inscrit dans une démarche collaborative

CONCERTER POUR MOBILISER

L'utilité des démarches de concertation pour nourrir une stratégie de bassin de vie est vivement ressentie. Pour ce faire, il convient de planifier les temps, les sujets et objets de la concertation sur le territoire. Le processus de concertation est pratiqué sur les processus règlementaires comme les études d'impact, les enquêtes administratives ou encore sur des projets d'aménagement...

Déjà initiées dans le **Campus d'innovation-formation** ou encore le Plan vélo, ces démarches collaboratives ont été intégrées en amont de la définition des projets et font valeur d'expérimentations enrichissantes.

Ainsi le projet Campus d'innovation a bénéficié d'une ingénierie ensemble en partenariat avec l'Université de Lorraine et son laboratoire ERPI (Equipe de Recherche des Processus Innovatifs), pour faire émerger les objectifs de cette plateforme de formation et d'innovation sur la base d'un diagnostic partagé avec des acteurs du territoire.

Campus d'innovation

Création d'un nouvel espace de rencontre, de partage, de croisement et d'innovation en plein coeur du parc industriel



Le Plan vélo participatif a conduit à la mise en place d'un comité vélo composé d'élus communaux et intercommunaux, d'usagers volontaires et d'habitants qui ont accepté de s'engager dans la démarche après avoir été tiré au sort dès 2021. Leurs travaux et réflexion, s'appuyant sur leur expertise d'usages et leur analyse des besoins, suite à une enquête menée par le Bassin de Pompey, ont permis de définir un plan d'action, adopté le 31 mars 2022, en faveur du développement et déploiement des infrastructures cyclables, d'une offre de services vélo et d'actions de communication et d'animations.

Aller au-delà signifie instaurer une instance de dialogue permanent comme un Conseil de Développement à l'échelle de notre territoire. Il avait été décidé de réactiver le Conseil de développement du Val de Lorraine, en période post-Covid, son installation a été reportée.



Le Conseil de développement

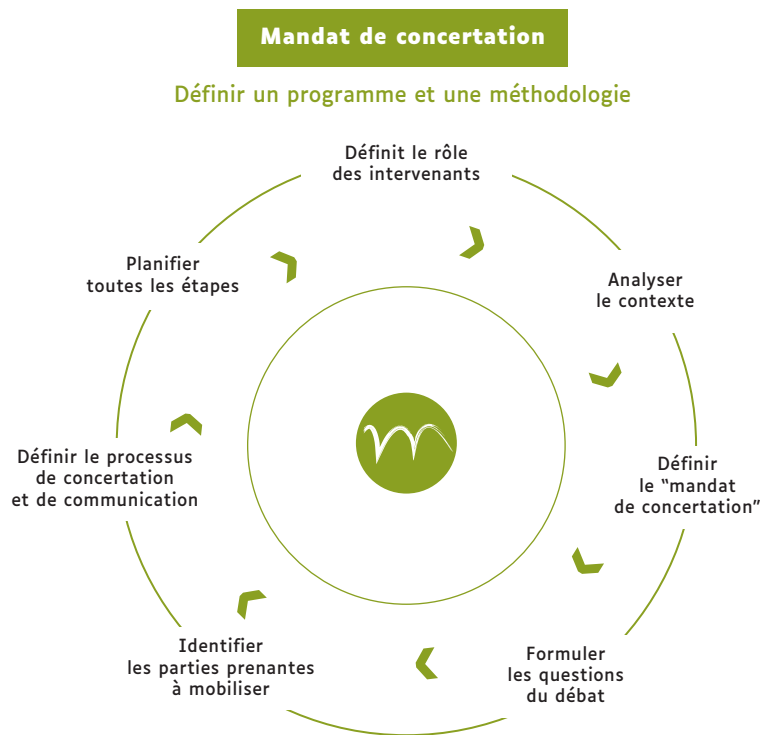
est un organe consultatif permettant la participation citoyenne aux politiques publiques du territoire d'un EPCI à fiscalité propre. Article L5211-10-1 du CGCT.

Il a été identifié comme une instance de concertation dans le Pacte de Gouvernance, mobilisable au sein des Commissions Projets pour expertise et avis sur les projets en cours d'instruction.



Ne pas faire pour mais avec les habitants

JO SPIEGEL,
POUR UNE DÉMOCRATIE VIVANTE



Extrait du Guide « Participation citoyenne à l'échelle intercommunale », Intercommunalités de France

POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN

À l'occasion du diagnostic partagé, il est clairement ressorti une inquiétude manifestée par les élus municipaux d'un manque d'engagement citoyen, tant au sein du tissu associatif que dans les instances de dialogue instaurées dans les municipalités. Jo Spiegel, ancien maire de Kingersheim, est venu exposer son expérience d'élus et sa démarche pour faire de sa commune un laboratoire de « démocratie de la co-construction », une pratique pour réenchanter la démocratie représentative.

La **démocratie locale** de proximité s'exerce plus difficilement à l'échelle intercommunale, néanmoins la question est posée et relève d'une confiance mutuelle entre citoyens, acteurs et élus. Cette voie aujourd'hui explorée ponctuellement avec des comités ad hoc ou réserves citoyennes sur certaines communes, pourrait faire l'objet d'un mandat de concertation partagé avec les communes, véritable pacte territorial, essentiel à la cohésion sociale et à l'acceptation par les citoyens des mutations socio-économiques à venir, un nouveau partage et une modification des usages des biens communs en ressource limitée.

À l'occasion de la journée inspirante animée par France Ville Durable le 3 octobre 2023, le besoin de partage d'un événement festif à l'échelle des 13 communes est apparu comme essentiel pour créer un sentiment d'appartenance à un collectif, une culture commune. Cette quête de recherche d'espaces pour faire participer le plus grand nombre de citoyens relève de ce que les Sciences Politiques s'intéressent depuis peu « **la démocratie des Émotions** » face à une démocratie participative qui n'a pas tenu toutes ces promesses. Pierre Rosanvallon, sociologue et historien de la démocratie a rédigé un essai « La démocratie à l'épreuve des émotions » en 2021 pour nous éclairer et comprendre ces formes d'expressions sociales nouvelles.



ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

Le GIEC alerte sur le fait que le rythme et l'ampleur de l'action sont actuellement insuffisants pour lutter contre le changement climatique. Cependant, il reste de l'espoir, car des options multiples, réalisables et efficaces existent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et ainsi diminuer les dégâts sur les humains et les écosystèmes.

Extrait de la Synthèse du sixième rapport de synthèse du GIEC
The Shifters, mars 2023



Territoire en transition dès son origine, le Bassin de Pompey continue son adaptation aux évolutions tout en anticipant les besoins de demain au regard des perspectives sociales, technologiques, environnementales et économiques qui s'annoncent.

Fort de différentes stratégies étayées par plusieurs études prospectives (adaptation au changement climatique, prospective socio-démographique, étude de notoriété territoriale...) il est nécessaire d'accélérer les transitions en impliquant davantage l'ensemble des acteurs territoriaux pour contribuer à faire de ce territoire un territoire adapté, et résilient.

Il s'agit dès lors de s'engager vers un développement qui soit soutenable, en préservant les ressources locales et en ayant le souci d'une analyse globale de l'impact de ce développement. Il s'agit également de promouvoir une stratégie de résilience territoriale, tant sur les aspects inhérents au changement climatique et à son impact que sur ceux concernant les nouvelles

dynamiques territoriales à accompagner (développement économique, innovation, nouvelles formes de mobilité, nouvelles formes d'aménagements urbain...).

L'aménagement durable des territoires n'est par ailleurs possible que si les risques climatiques sont pris en compte. Il faut alors favoriser la sobriété tant en termes de consommation que de vie quotidienne (limitation de la consommation, des déplacements, des énergies...), développer les transports publics et la mobilité active, ou encore réduire l'impact environnemental des bâtiments. Les espaces végétalisés et les plans d'eaux favorisent l'absorption et le stockage du carbone et peuvent réduire les risques liés aux événements extrêmes tels que les vagues de chaleur ou les inondations, tout en générant des co-bénéfices pour la santé et l'environnement. Les actions proposées sont plus efficaces lorsqu'elles concernent l'ensemble des secteurs d'activité du territoire et qu'elles permettent de réduire les inégalités sociales.



UN AMÉNAGEMENT DURABLE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE FACE AUX TRANSITIONS

Concilier les enjeux socio-économiques et socio-écologiques pour emmener le Bassin de Pompey vers un développement soutenable pour un territoire adapté et résilient...

Pour projeter le Bassin de Pompey vers un horizon soutenable en préservant ses capacités d'accueil, de développement d'activités, d'hospitalité et d'attractivité démographique, le territoire a repensé son urbanisme en élargissant la réflexion sur l'ensemble des enjeux à prendre en compte.

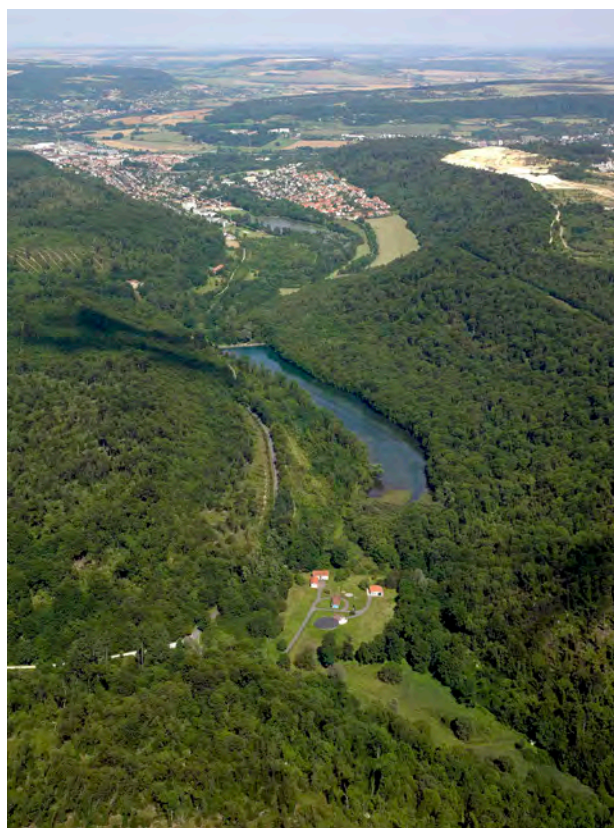
Une prise de conscience des vulnérabilités du territoire et des limites de ses ressources naturelles et foncières par l'ensemble des acteurs est indispensable, ainsi que d'être capable d'anticiper, de s'adapter et d'évoluer face aux aléas du quotidien comme aux événements majeurs.

L'analyse de l'impact doit être territoriale mais également avoir une dimension intégrant les limites physiques de la ressource.

BASSIN DE POMPEY, PÔLE URBAIN D'ÉQUILIBRE : UNE ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE À MAINTENIR

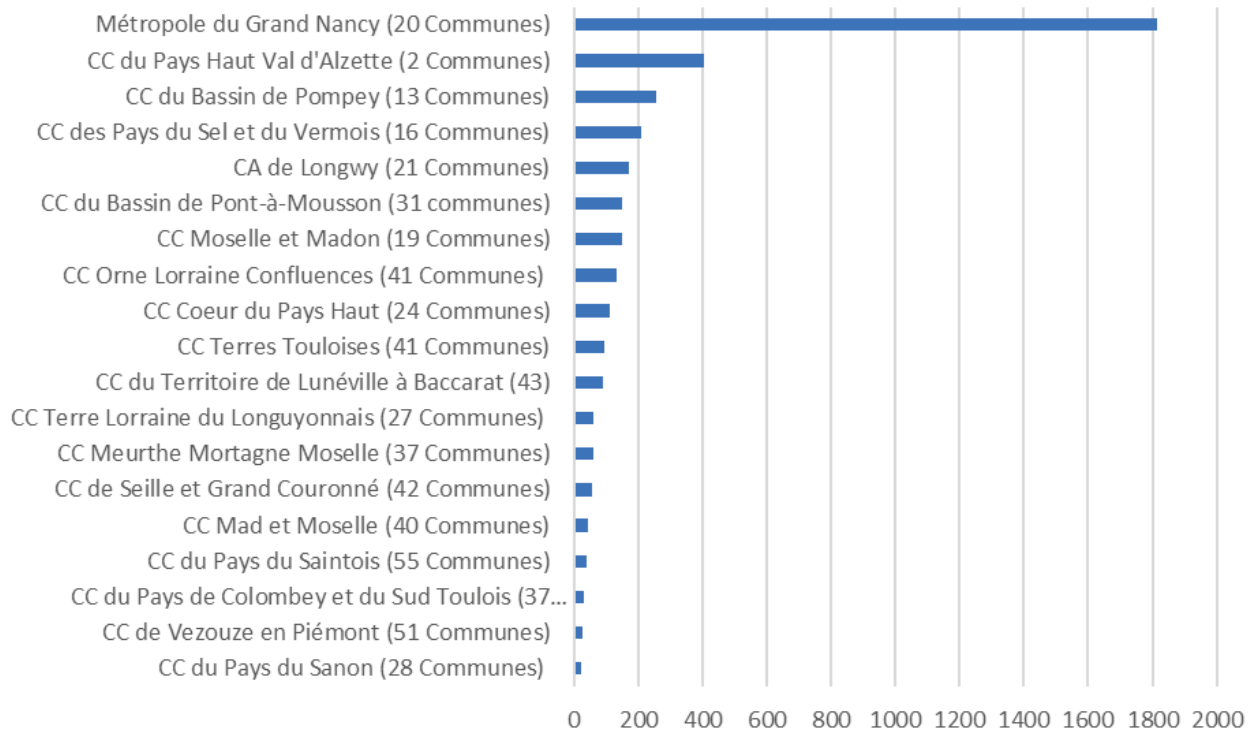
Des fonctions urbaines déjà développées et à maintenir

Territoire multipolaire organisé au sein d'un continuum urbain de près de 30 000 habitants, parmi les plus denses de Meurthe-et-Moselle avec 257 habitants au km², le Bassin de Pompey assure un rôle de pôle urbain d'équilibre au sein de l'armature territoriale du département. Il dispose d'une capacité d'accueil d'habitants et d'une offre d'habitat diversifiées, de services de mobilité et d'axes structurants, routiers, fluvial et ferroviaire. Il présente également une offre significative de près de 11 000 emplois et propose notamment une offre d'équipements structurants pour le territoire et son environnement.



En l'absence de ville centre, le Bassin de Pompey présente une organisation polycentrique agglomérée qui fait sa particularité. Il est aussi un territoire d'équilibre entre ses espaces ruraux et urbains qui se complètent dans leurs fonctions complémentaires (équipements, services, emplois, productions alimentaires, services environnementaux en matière de biodiversité, préservation des milieux et des écosystèmes, production énergétique...) et bénéficient par ailleurs de services et d'équipements à l'échelle d'un territoire de 40 000 habitants.

densité d'habitant / km²



Données INSEE

Cette dualité confère au Bassin de Pompey une spécificité territoriale pour un territoire aux caractéristiques urbaines indéniables, offrant un cadre de vie diversifié avec des paysages et ambiances très variés.

Ainsi, la fonctionnalité urbaine du Bassin de Pompey en tant que pôle urbain d'équilibre dans l'armature territoriale du sud de la Meurthe-et-Moselle est réaffirmée dans le cadre du SCot Sud 54, arrêté en 2013 et révisé en 2024.

Les fonctions de pôle urbain d'équilibre s'inscrivent dans un bassin de vie de proximité, à travers **une amélioration de la qualité urbaine, un renforcement de ses polarités internes sur les volets de l'emploi et de l'habitat (diversification pour l'accueil de jeunes ménages), et aussi en termes de mobilité avec la constitution de pôles d'échanges de bassin en appui et mieux connectés au Pôle urbain métropolitain**. Il doit en outre accueillir en complémentarité avec l'aire urbaine métropolitaine des équipements à fort rayonnement ou encore développer une offre de services et d'équipements comparable à une agglomération de près de 50 000 habitants (enseignement secondaire, formations, culture, sports et petite enfance).

Une dynamique d'hospitalité et d'accueil à préserver

Les investissements réalisés ces dernières années pour améliorer le cadre de vie en cœur de bourg renforcent l'attractivité du territoire. Cela inclut la valorisation des espaces publics extérieurs, l'amélioration de la voirie, ainsi que le déploiement accéléré de la fibre optique, soutenu massivement par le Bassin de Pompey.

Bien que le territoire bénéficie de nombreux atouts grâce à sa topographie et son environnement immédiat, ses particularités physiques rendent l'aménagement du territoire difficile. Cela nécessite une appréhension complexe de l'urbanisme sur des sites occupés, en densification ou même en reconversion de friches industrielles.

La production de logements vise avant tout à répondre aux nouveaux besoins des ménages, dont la structure a considérablement évolué au cours des 20 dernières années. Elle doit également permettre de maintenir un seuil minimal de population en adéquation avec les fonctions du territoire. L'objectif du PLUi HD en 2021 intègre cette intention de croissance démographique maîtrisée, avec la construction de 200 logements neufs par an, en accord avec l'objectif du SCot Sud 54 2024. Une stabilisation à minima de la population qui correspond à une production annuelle de 135 à 173 logements.

Bien que les études et données statistiques montrent une dynamique immobilière stable, principalement basée sur les transactions de maisons individuelles, cela ne permet pas de répondre aux besoins en logements liés aux évolutions démographiques. On observe une tension persistante sur les logements de petite taille, que les projets urbains en développement devraient résoudre. La dimension urbaine et les aménités territoriales doivent permettre de renverser cette tendance en créant un écosystème favorable à la restructuration des villes existantes, conciliant ainsi production de logements et préservation des ressources.



● **Les politiques de cœur de bourg travaillées ces dernières années doivent à la fois s'amplifier pour redonner à ces centralités la vocation première de locomotive du territoire (Zones d'actions renforcées en matière d'amélioration de l'habitat, zone de préservation des linéaires commerciaux, dispositif de préemption commerciale, lutte contre la vacance des logements...) et aussi permettre d'identifier des espaces de rencontre et d'animation sur l'espace public.**





Bunti/Bimby - une opération d'urbanisme collaboratif innovante a dans ce contexte été expérimentée en 2021 pour une période de 5 années.

Cet accompagnement traduit l'ambition intercommunale de renforcer l'attractivité résidentielle du parc de logements d'une part, et de faciliter une densification des tissus urbains le permettant en libérant du foncier disponible d'autre part.

Ciblé sur les zones d'actions renforcées du territoire correspondant à de larges cœurs de bourg des communes, cet appui permet ainsi de faire naître différents projets de réhabilitation du bâti, ou de création de nouveaux logements, rendant ces centralités plus attractives, et accueillantes.

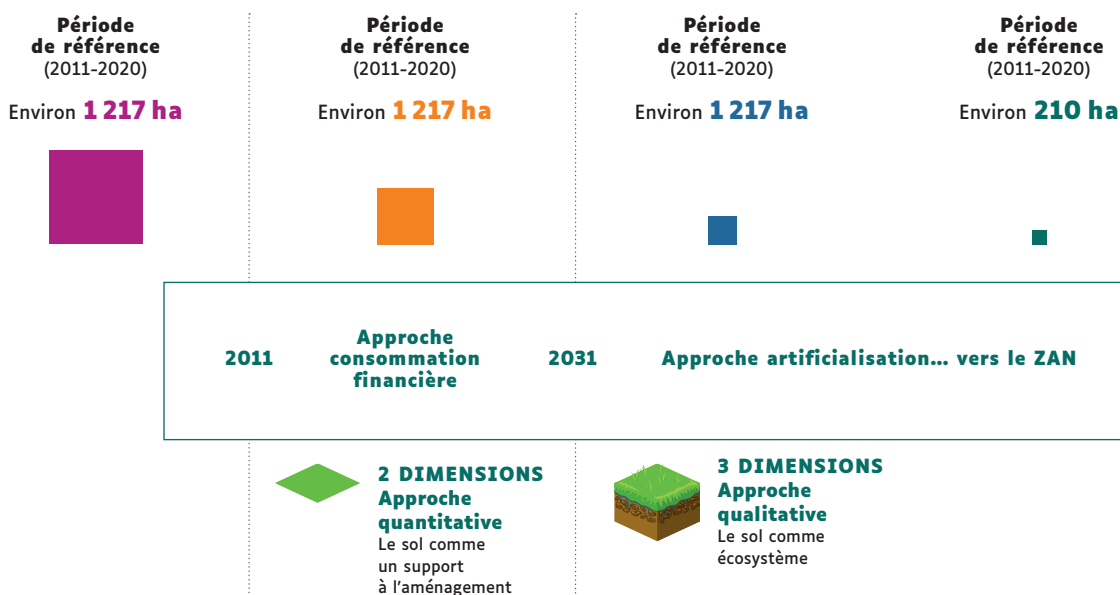
Au regard des contraintes naturelles du territoire, il est à noter que les communes ont voulu préserver de belles centralités anciennes, caractéristiques de l'habitat traditionnel lorrain malgré une forte paupérisation sur certains quartiers. Néanmoins, l'urbanisation opérée dans les décennies 1970-1980, selon des couloirs assez continus et denses ou au sein de vastes lotissements, tend à banaliser les paysages et les cadres de vie et à fragiliser les périphéries urbaines.

Il est ainsi nécessaire de proposer un appui complémentaire de la collectivité sur des secteurs plus pavillonnaires, plus excentrés, où résident des populations vieillissantes et qui connaissent aujourd'hui un renouvellement démographique. Cette opportunité de rotation résidentielle doit pouvoir s'accompagner de réflexions plus globales sur la reconversion urbaine de ces quartiers, qu'il convient d'accompagner en tenant compte des réalités actuelles.

Les dispositifs doivent pouvoir se poursuivre et l'aménagement urbain doit pouvoir répondre aux enjeux de centralité accueillante avec des zones de vie et d'espace urbains accessibles et agréables (places, parcs et jardins) créant des lieux de rencontres et de convivialité.

Ainsi, la reconversion de la ville sur la ville, la transformation des espaces urbains plus accueillants, adaptés y compris sur les typologies de logements construits, la modernisation de l'espace public plus accueillant et convivial, seront les piliers des stratégies futures d'aménagement durable, en réponse au besoin d'adaptation **lié au contexte environnemental dans un espace de plus en plus contraint**.

Les objectifs des politiques de **zéro artificialisation nette** déclinés au sein du SCoT Sud 54 donnent les perspectives ci-dessous relatives à la consommation foncière.





Rénovation vieux village à Champigneulle

Bien que globalement vertueux et maîtrisant sa consommation foncière, le Bassin de Pompey poursuit ses efforts dans la préservation de son foncier.

Une stratégie foncière initiée depuis 2008 en partenariat avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) a par ailleurs porté ses fruits, permettant au territoire d'initier différents projets d'aménagement à vocation d'habitat et économique ou mixant les fonctionnalités des espaces.

Conscient des enjeux actuels, il est nécessaire de rebâtir une nouvelle stratégie foncière s'appuyant davantage sur les espaces urbanisés existants, et limitant autant que possible les projets en extensions urbaines.

Cette répartition du développement du point de vue territorial est compatible avec le SCoT Sud 54.

- ➔ 68 % des logements sont envisagés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine et correspondent à des secteurs de densification ou en renouvellement ;
- ➔ 32 % des logements sont situés dans des secteurs d'extension.

Il convient ainsi de penser cette stratégie dans cette logique d'équilibre en y intégrant les enjeux de renaturation et de compensation à l'avènement de nouveaux projets. La raréfaction du foncier constructible conjuguée à la nécessité pourtant de redynamiser la construction obligent aujourd'hui à repenser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace, à diversifier l'offre en logements et à repenser la mobilité.

LA FABRIQUE URBAINE DU TERRITOIRE – MAÎTRISER L'URBANISATION FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat, Déplacement et Énergie, un outil de planification intégrateur des politiques publiques à l'échelle des 13 communes

Le Bassin de Pompey est le garant de la cohérence territoriale qui se traduit dans ses documents cadres (PLUi HD, Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET) s'imposant à tout aménageur-constructeur qui est amené à intervenir dans la chaîne de production de ces nouvelles emprises.

C'est dans cet objectif qu'a été élaboré entre 2016 et 2020 ce document d'urbanisme stratégique et organisateur de l'espace et de l'aménagement du territoire, en intégrant les ambitions relatives aux stratégies d'habitat, de déplacements ou encore environnementales et énergétiques. Les plans d'actions sont définis dans ce cadre en convergence des politiques publiques d'aménagement du territoire, permettant de décliner les outils et projets nécessaires au développement du Bassin de Pompey et de ses communes.

Le PLUi HD porte les grandes perspectives d'avenir pour l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey pour les 10 à 15 prochaines années. Il réunit le contenu de trois documents.

1. **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : précédemment élaboré à l'échelle de chaque commune, il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol.
2. **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)** : il porte des objectifs pour l'ensemble des politiques de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, habitat des populations spécifiques, etc.

*Le foncier se raréfie, un cap nouveau
est donné qui met en parallèle
la fin de l'étalement urbain,
la reconstruction de la ville sur elle-même
et la préservation de l'environnement*

EXTRAIT DU CAHIER DE CONCERTATION

3. Le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat du PLUi HD du Bassin de Pompey s'inscrit dans les trois grandes orientations du PADD.
 - **Promouvoir un territoire innovant, rayonnant et de proximité** : il s'agit pour ce qui concerne l'habitat de conforter les centre-bourgs qui jouent un rôle de proximité très important mais aussi d'accompagner la reconversion des sites dégradés ou en friche.
 - **Renforcer l'attractivité du territoire** : cette orientation est centrale vis-à-vis de la partie Habitat du PLUi-HD. Elle traduit la volonté des élus d'un développement équilibré du territoire notamment sur le plan démographique et du rythme de production de logements. Elle pose également la question de la diversification de l'offre de logements neufs et de l'amélioration en parallèle des logements du parc existant.
 - **Assurer un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des citoyens** : cette dernière orientation rejoint les deux premières en posant la question de la préservation des espaces, de la consommation foncière des espaces pour du logement et plus largement de celle de la qualité de l'habitat (actuel et futur) au regard de la consommation énergétique des logements. Le scénario de développement démographique retenu dans le cadre du Projet d'aménagement et de développement durables constitue le cadre d'intervention de la communauté de communes en ce qui concerne l'habitat.

La stagnation démographique constatée ces dernières années ainsi que la quasi-absence de marché de la promotion privée sur le secteur ont amené le Bassin de Pompey à définir une politique de programmation de logements réaliste, en adéquation avec l'amélioration de l'accroissement démographique toujours souhaitée et les orientations du SCoT Sud 54.

Le cadre de vie : répondre au mieux et de manière concrète aux aspirations des habitants

La notion de « cadre de vie » est centrale dans de nombreuses politiques publiques. Elle intègre plusieurs notions : l'articulation entre espaces bâtis et espaces publics, la mobilité, la mixité sociale, l'accès aux services, la biodiversité, les loisirs et la culture, etc. Loin d'être restrictive, cette notion de cadre de vie est à la confluence de l'ensemble des besoins des habitants et des usagers. Les demandes liées au cadre de vie évoluent au gré des transformations sociales, économiques, politiques et culturelles.

Comment proposer un cadre de vie tenant compte de l'histoire des lieux, répondant aux aspirations et à la projection de ses habitants/usagers face aux grandes transformations à concilier ?

Dans ce contexte de mutation, le défi est immense et les manières traditionnelles de piloter les projets urbains doivent être amendées pour répondre aux nouvelles aspirations. Le Bassin de Pompey a déjà commencé à engager des inflexions dans sa manière de construire la ville sur la ville pour embellir son cadre de vie, réimpulser l'attractivité et donner une valeur au territoire local.

La façon de poser les problèmes et la manière d'y répondre : un état d'esprit dialogique pour affronter la complexité des situations

Face à la complexité des enjeux économiques, sociétaux, environnementaux, numériques pour requalifier un espace, le schéma traditionnel de création de valeur ne se suffit plus à lui-même.

Traditionnellement pour revaloriser un espace, le projet est développé de manière linéaire avec des phases peu itératives et une approche en silo des fonctions urbaines.

Il s'agit de proposer de nouvelle méthode de travail et un nouvel état d'esprit. Dans les prochaines décennies, **l'enjeu pour le Bassin de Pompey est bien la mise en réseau et l'animation des acteurs de la chaîne de l'aménagement-construction.**

Lors des ateliers de concertation avec les parties prenantes, les acteurs présents ont pu s'exprimer sur la reconfiguration de leur métier à l'œuvre :

- la création de société de projet dédiée, souvent sous forme de holding, regroupant dans une même structure l'aménageur, un investisseur amenant des fonds pour assurer le portage financier sur des temps maîtrisés, le commercialisateur qui vend les espaces aménagés et construits, le gestionnaire/exploitant ;
- la diversification des SEM locales en créant des sociétés satellites dédiées notamment à l'énergie ou à une micro-opération spécifique par exemple avec une Société Civile de Construction Vente (SCCV).

Les opérateurs ont donc la nécessité d'agilité dans les montages d'opération pour répondre à la complexité accrue. Cette nouvelle donne des acteurs territoriaux réinterroge aussi le positionnement du Bassin de Pompey dans cette chaîne d'acteurs en tant que commanditaire des opérations et garant du respect du droit du sol.



New European Bauhaus
beautiful | sustainable | together

Pour exemple le projet Campus Innovation - Formation, labellisé *New European Bauhaus* (seul projet français ayant obtenu cette labellisation), a permis de mobiliser en amont à l'opérationnalité du projet l'expertise d'usage potentiel afin de définir les orientations possibles du devenir du lieu.

Cette dynamique enclenchée se poursuit et devrait permettre sur le long terme d'envisager la requalification de l'emprise en un espace tourné sur l'innovation et la formation, offrant un véritable lieu d'échanges et de services, et proposant le parc d'activité Eiffel Énergie de demain.



L'enjeu pour le Bassin de Pompey est de maîtriser la destination des espaces pour offrir un cadre de vie de qualité et des services adaptés aux besoins des habitants.

L'exemple de l'Arc Sud-Ouest permet d'illustrer cette stratégie territoriale voulue.

Il s'agit d'assurer un maillage urbain à travers un lien de mobilité et d'accessibilité aux différentes opérations d'envergure à développer dans les 20 prochaines années et de répondre aux nécessaires transitions : mieux se déplacer, mieux se loger, densifier, moderniser et préserver. Arc Sud-Ouest propose la cohérence entre les enjeux d'aménagement du territoire en termes de mobilité et d'habitat tel que travaillé dans le PLUi HD, au travers des projets et leur mise en connexion en fonction de leurs spécificités, à savoir :

- → la requalification de la friche pompes Noël à Liverdun proposant une nouvelle centralité ;
- → Arboresens à Frouard offrant un nouveau mode d'habiter ;

- → la reconversion de la friche Munch à Frouard proposant des nouvelles activités et services de loisirs ;
- → les Vergers à Champigneulle, un mix habitat-activités pour un quartier de transition ;
- → Port Canal Gare à Champigneulle, future centralité.

*Bassin de Pompey propose à ses 13 communes une **plateforme d'ingénierie d'aménagement et énergétique** sur les projets urbains communaux. Cet outil s'inscrit dans le schéma de mutualisation entre les communes et le Bassin. Ainsi, ces interventions sur mesure permettent des méthodologies de pilotage et d'intervention adaptées à chaque situation.*

L'innovation constitue l'ADN du Bassin de Pompey et doit continuer à être au cœur des aménagements tout comme l'expérimentation.

Se donner le droit d'expérimenter : l'urbanisme transitoire, tactique et temporaire

Depuis quelques années, un nouveau type d'urbanisme se diffuse : l'urbanisme dit temporaire, transitoire ou tactique.

Il s'agit de redonner de la valeur, un ou des usages à des lieux intérieurs ou extérieurs délaissés ou sous-occupés. Dans l'attente d'un projet ultérieur, des occupations temporaires permettent d'animer les lieux. La dynamique impulsée et les méthodes de travail proposées s'inscrivent dans une logique d'urbanisme circulaire, à savoir la reconstruction de la ville à partir de l'existant.

L'intérêt pour une collectivité est l'approche multidimensionnelle de ses politiques publiques : urbaines, patrimoniales, économiques, culturelles, le tout dans une approche hospitalière.

Les différentes dénominations sont fonction des objectifs :

- ➔ urbanisme temporaire ou transitoire car il annonce la suite du projet à venir ;
- ➔ urbanisme intercalaire car entre deux projets ;
- ➔ urbanisme éphémère qui s'inscrit dans une temporalité très courte ;
- ➔ urbanisme tactique portant sur des expérimentations sur l'espace public.

Le dénominateur commun est la temporalité assez courte des expérimentations et un pilotage en mode projet associant l'ensemble des parties prenantes.

L'expérimentation de la matériauthèque sur le projet Campus Innovation-Formation est un exemple d'occupation temporaire, en attendant la suite du projet, répondant à une opportunité d'inoccupation d'un lieu alors que le besoin d'un coup de projecteur sur une démarche innovante se faisait sentir.



Autre exemple, pour le **futur Pôle d'Échange Multimodal de Pompey** devant s'interconnecter au futur Quartier Presqu'île, l'urbanisme tactique commence à se déployer au travers d'aménagement engageant progressivement la perception de la transformation en cours de l'espace public.



Si l'eau est omniprésente sur le territoire, il n'en est pas moins vulnérable par rapport à cette ressource. Dans le cadre de sa compétence « Cycle de l'eau », le Bassin de Pompey s'engage pour agir sur l'approvisionnement et la sécurisation de la ressource. Qu'il s'agisse d'investissements pour la distribution et le traitement, de sensibilisation des usagers, la renaturation des cours d'eau ou encore de la désimperméabilisation de l'espace public, un plan d'action ambitieux doit permettre d'assurer la quantité et la qualité de l'eau. Un défi à relever pour les années à venir et les générations futures.

LIVRET « UNE DÉMARCHE INNOVANTE CONSTRUITE EN MODE COLLABORATIF » AVRIL 2022

PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le Grand Cycle de l'Eau

→ Préservation de la ressource

Le diagnostic a souligné l'importance de cet élément comme repère identitaire tant en termes de ressource, que de cadre de vie ou encore de risques naturels.

Les potentialités liées à cette présence de l'eau dans tous ses états restent cependant largement à conforter et à mobiliser, que ce soit pour les richesses environnementales, la qualité des cadres de vie ou l'attractivité touristique.

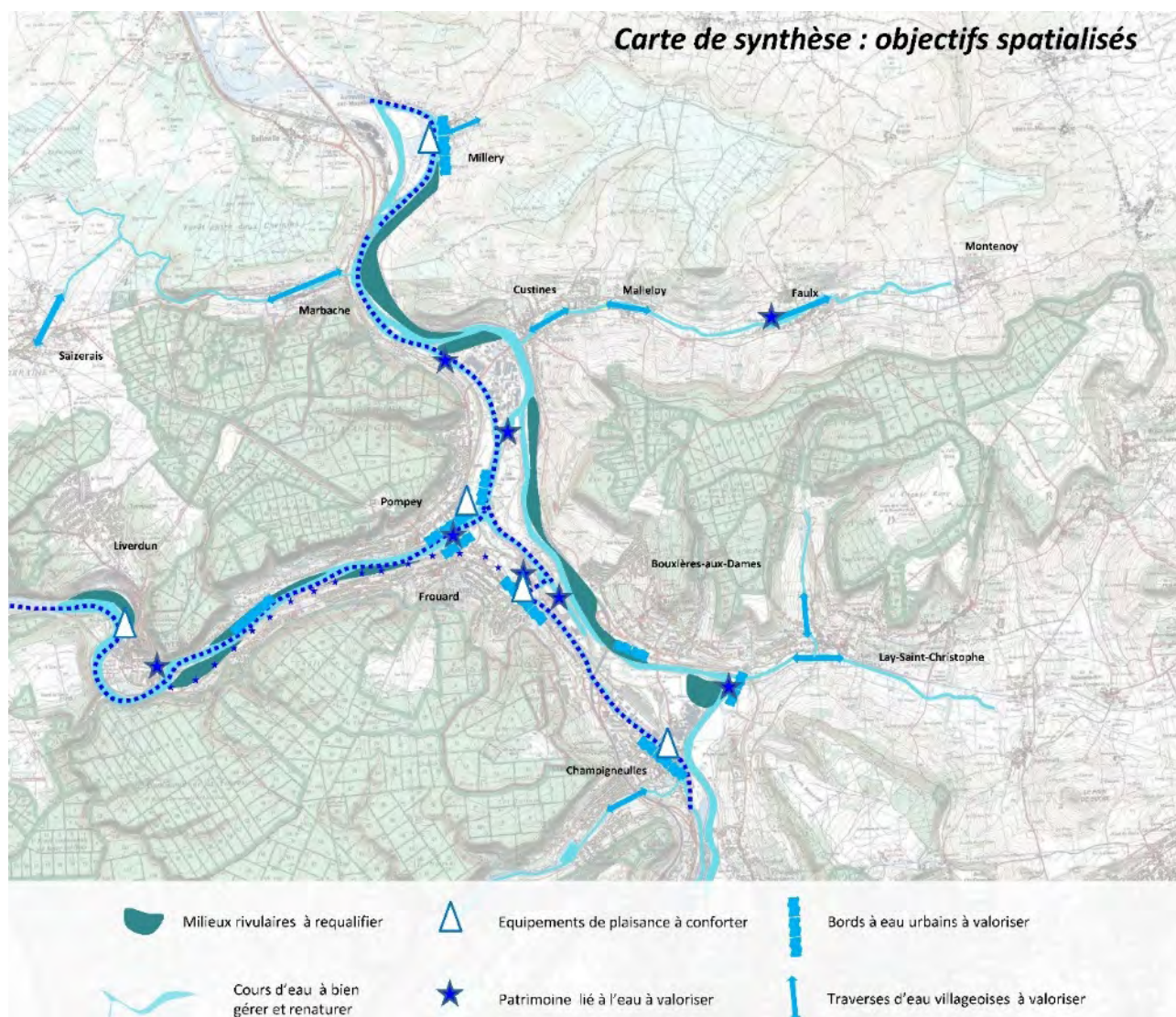
L'eau est, par définition, un bien commun dont les usages sont multiples et variés. Elle contribue à l'essence même de la vie en étant le principal constituant de tout organisme vivant. Elle doit ainsi être préservée pour cette fonction première du maintien de la biodiversité et répondre aux besoins sociaux essentiels qu'elle revêt.

Elle permet également le maintien de l'activité du territoire sous toutes ses composantes, qu'elles soient

agricoles, industrielles, touristique ou dans le domaine des services à la population. Les consommations les plus significatives d'eau sur le territoire sont liées à l'activité économique, vecteur de dynamisme global pour le territoire, néanmoins sous surveillance dans un souci de préservation et de maîtrise quantitative de la ressource.

L'eau façonne le paysage et l'organisation du territoire, influençant son développement urbain et économique. Elle est un atout touristique, comme en témoignent les haltes fluviales à Champigneulle, Pompey et Millery, et le camping de Liverdun sur la boucle de la Moselle.

Elle doit également être appréhendée sous l'angle de sa maîtrise, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, qu'en matière de gestion des risques inhérents à la dynamique des fluides pouvant être dévastateurs. C'est dans ce sens que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) se décline sur le Bassin de Pompey et que l'étude sur le ruissellement et l'érosion des sols doit pouvoir permettre de proposer un plan d'actions cohérent permettant de réduire l'exposition au risque de ces phénomènes naturels accentués par l'urbanisation.



Le Bassin de Pompey souhaite faire de l'eau un référent fort de son identité et de son développement, en maîtrisant les enjeux de qualité, de quantité et d'impact sur l'environnement et ses habitants.

L'étude de sécurisation de la ressource en eau doit permettre de qualifier les enjeux territoriaux pour assurer un bon équilibre entre les usages de la ressource en eau en quantité et en qualité. **La ressource est abondante, mais présente certaines fragilités en période d'étiage ou de sécheresse**, tel que rappelé dans le diagnostic. Elle est un bien vital à garantir à tous, et des efforts sont à poursuivre pour limiter les pertes de cette richesse naturelle sur l'ensemble des secteurs du territoire (consommations humaine, industrielle ou agricole, limitation des pertes, optimisation des process...).





→ Préservation des milieux naturels

Au-delà de la ressource en eau potable, le respect du Grand Cycle de l'eau est essentiel et doit pouvoir se décliner aux échelons locaux. C'est ainsi que le caractère naturel du territoire doit pouvoir contribuer à favoriser le cycle naturel de l'eau, qui ne peut se réaliser qu'en situation favorable de nature préservée, de biodiversité et de valorisation des différents types de milieux naturels.

La préservation des zones humides, la reconstitution des trames vertes et bleues sont autant de démarches et études à mener pour améliorer la fonctionnalité naturelle du territoire du Bassin de Pompey, dont les co-bénéfices environnementaux sont nombreux (Cycle de l'eau, amélioration de la biodiversité, captation du carbone, qualité de l'air...).

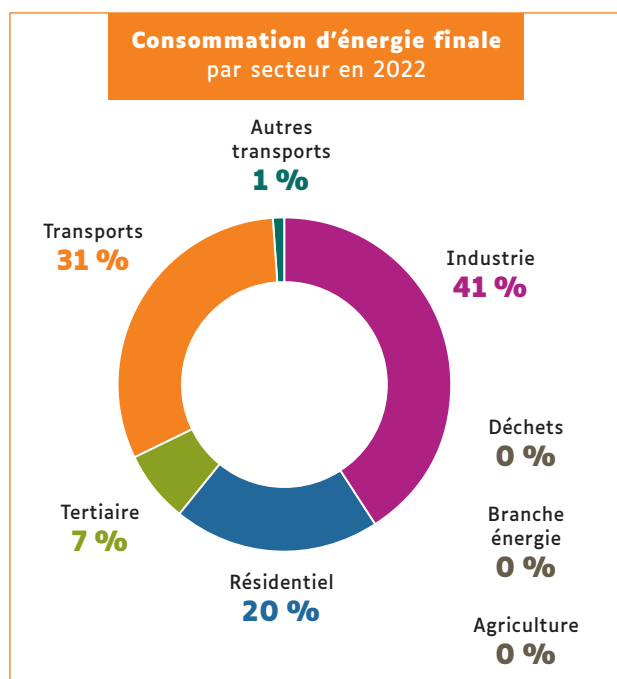
Le territoire offre à ses habitants et usagers **une belle pluralité de visages naturels** : les grands domaines forestiers maillés par un réseau de sentiers, les coteaux agricoles ponctués de vergers, les milieux humides de fonds de vallons, les natures plus domestiques des cœurs urbains, constituent autant d'atouts écologiques et paysagers.

L'équilibre entre ces différentes zones naturelles à proximité de la ville demeure fragile et doit être maintenu et amélioré au fil du temps. Il est crucial de renforcer ce patrimoine naturel dans toute sa diversité par des actions de préservation, de valorisation et de développement.

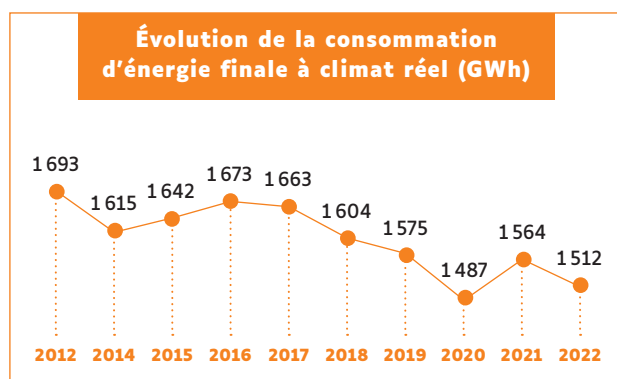
Les ressources énergétiques nécessaires au dynamisme du territoire

En termes de ressources, le territoire du Bassin de Pompey ne peut pas subvenir entièrement à ses besoins. Bien qu'il soit engagé dans une dynamique d'amélioration de sa production d'énergie, le diagnostic territorial révèle que, sur le plan de la consommation d'énergie.

- La production d'ENR sur le territoire ne représente que 8% des consommations totales.
- 85 % de la consommation énergétique finale du territoire (1512 GWh en 2022) est répartie sur 3 secteurs : l'industrie, le résidentiel, et les transports.



Ce bilan est à lier au constat d'une nette diminution des consommations d'énergie ces 10 dernières années, avec une baisse de 11 %, une dynamique à poursuivre.



Le territoire vise à atteindre la neutralité carbone grâce à une stratégie de sobriété énergétique et de production d'énergie renouvelable. Bien que la production d'énergie renouvelable ait augmenté de 13 % en 10 ans, cette dynamique doit s'accélérer pour exploiter pleinement les potentialités du territoire. Cependant, les contraintes physiques actuelles limitent la multiplication des projets.



Déjà engagé dans une stratégie de sobriété pour son propre patrimoine communautaire, et soutenant les communes avec l'aide d'un économe de flux et la plateforme d'ingénierie aménagement et énergie (autoconsommation collective, plan lumière, rénovation patrimoniale...), le Bassin de Pompey doit diffuser cette exemplarité à l'ensemble des secteurs du territoire. Avec près de 200 bâtiments représentant environ 90 000 m² de surface bâtie, les enjeux de l'amélioration énergétique, au-delà de sa dimension réglementaire, sont cruciaux, tant sur le plan environnemental qu'économique. Les animations et le partenariat initiés avec les communes pour des démarches collectives doivent se poursuivre afin de mutualiser les ressources humaines et matérielles dédiées à cette ambition d'amélioration collective.

Cette ambition doit par ailleurs pouvoir **se partager avec les habitants du Bassin de Pompey**, qui peuvent également impulser de nouvelles dynamiques locales de production d'énergie renouvelable et contribuer ainsi à l'effort collectif de décarbonation de notre énergie. L'accompagnement des habitants dans la démarche de réalisation de centrales villageoises devrait se faire jour dans les prochaines années.

Le PLUi HD, modifié en 2025, traduit les enjeux de production d'énergie renouvelable et de sobriété à travers une **Orienta-tion d'Aménagement et de Pro-gram-mation Énergie de portée générale**. Cette OAP thé-matique précise et facilite les conditions de production d'énergies renouvelables sur tout le territoire, et définit les principes d'implantation et de conception architec-turale des bâtiments pour améliorer leur performance énergétique et leur confort thermique.

Ainsi, les nouveaux projets de construction seront éva-lués pour mieux répondre aux enjeux environnementaux, adapter le territoire au changement climatique, en limi-ter les effets, économiser les ressources naturelles et réduire la dépendance aux énergies fossiles. À l'échelle du territoire, cela contribuera à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, encourager la construction de bâtiments économes en énergie, et améliorer les per-formances énergétiques du parc de logements existant. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer les impacts envi-ronnementaux avant toute construction.

Grâce à cette OAP Énergie, le Bassin de Pompey incite tous les habitants et acteurs du territoire à prendre conscience de l'empreinte environnementale des fu-tures constructions.

Une stratégie d'adaptation volontariste

Malgré ses nombreuses ressources naturelles, massifs forestiers et rivières, le territoire a pris conscience de ses **limites physiques et naturelles et de ses vul-nérabilités pour être au rendez-vous des objectifs de la loi Climat Air Énergie, à savoir :**

- ➔ - 54 % en 2030, puis - 77 % en 2050 pour les émissions de gaz à effet de serre ;
- ➔ - 29 % de la consommation énergétique finale ;
- ➔ porter la part des énergies renouvelables à 41 % en 2030 puis 100 % en 2050.



Dans cet esprit, le Bassin de Pompey entend suivre les logiques inhérentes au principe aujourd'hui décliné de maîtrise et d'identification de ses besoins minimaux pour le territoire et ses usagers. Cela permettra de maintenir un cadre de vie adapté aux enjeux du « bien vivre », identifié comme une sorte de « plancher so-cial », tout en respectant les limites territoriales et de ressources. Le Bassin de Pompey s'engage ainsi dans un programme d'adaptation.

Les principales orientations sont :

- ➔ quantifier et s'approprier les objectifs de so-briété énergétique et de décarbonation pour opérer un changement culturel et éducatif ;
- ➔ développer les partenariats avec les autres bas-sins de vie et acteurs pour la mise en place de filière ou pour la production d'énergie afin d'atteindre une taille critique efficiente ;
- ➔ accélérer les projets d'énergie renouvelable par des prises de participation dans l'amorce de nouvelles opérations de production d'ENR à travers la SEM Energie créée à cet effet à l'échelle de la Multipole Sud 54. Avec cet ou-til, le Bassin de Pompey est en mesure d'initier certains projets : méthanisation, installation solaire, ou production d'hydrogène.

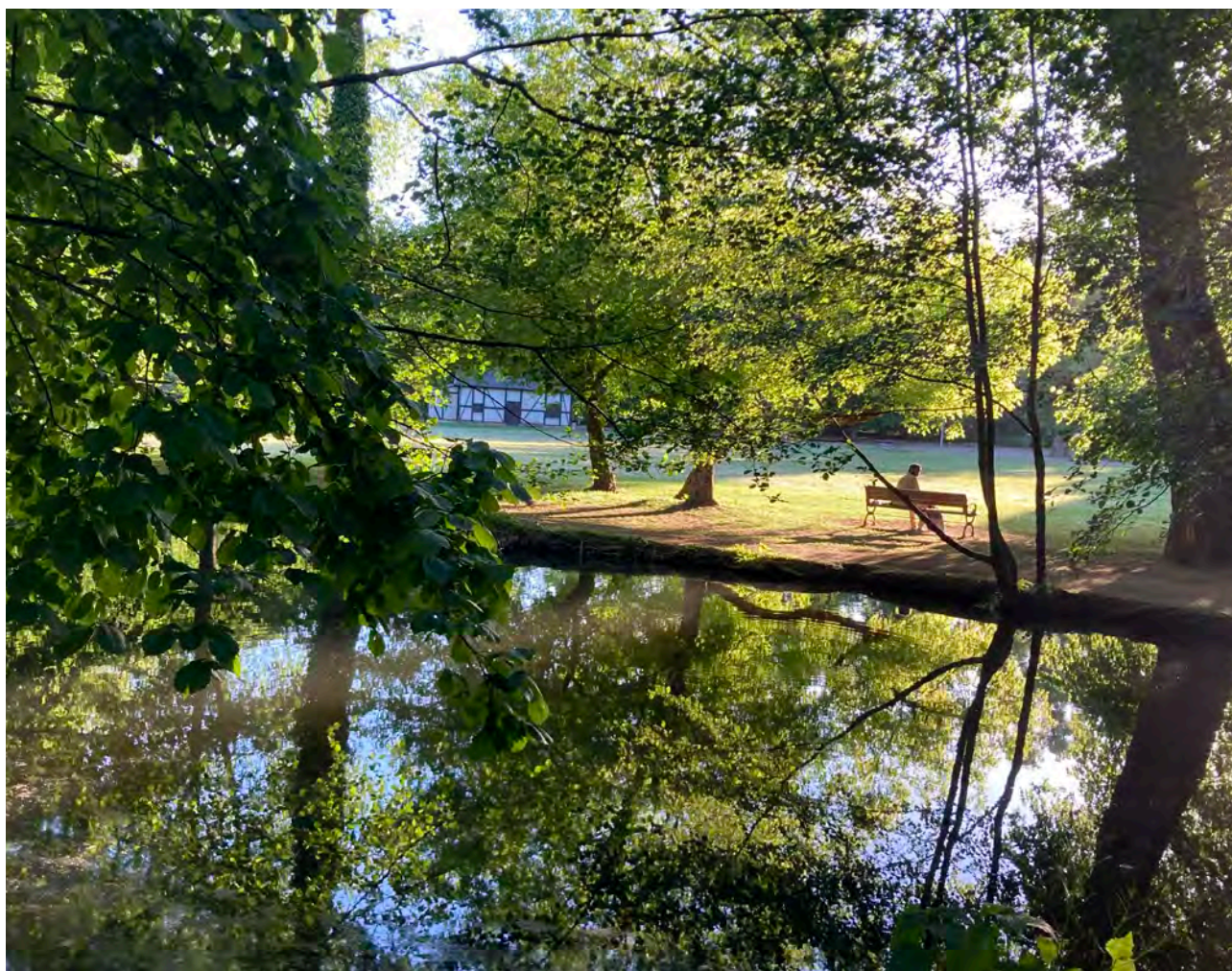
UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ

La résilience territoriale est un concept clé pour assurer un développement durable et adapté aux défis actuels. Elle se définit par la capacité d'un territoire à anticiper, réagir et s'adapter aux perturbations, qu'elles soient naturelles, économiques ou sociales.

Ainsi, le Bassin de Pompey doit s'adapter aux manifestations du changement climatique déjà observables sur son territoire. Cette adaptation doit être à la fois physique et systémique, intégrant une approche transversale entre les différents domaines (transport, énergie, habitat, services, économie) et les acteurs concernés.

En collaboration avec les communes, le bloc local dispose de nombreux leviers pour agir face à des défis tels que la gestion de l'eau et de l'énergie, la préservation des sols et des milieux naturels, ainsi que le développement de nouvelles dynamiques économiques via l'économie circulaire.

Territoire industriel depuis toujours, le Bassin de Pompey montre sa résilience à travers la réhabilitation des friches industrielles, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives. La diversification des activités, l'intégration des enjeux environnementaux et de mobilité, ainsi que la mixité d'usage des espaces libérés, redéfinissent le territoire, améliorant ainsi le cadre de vie et l'attractivité globale.



Axe 1 LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

En parallèle de la reconversion de grands groupes avec des activités très diversifiées dans les années 90, le tissu de PME-PMI a permis de densifier le tissu économique. Les plus anciennes entreprises ont vécu des transferts technologiques importants. Sur les services, la pandémie a accéléré le développement d'un nouveau type de commerces qui renforce la livraison à domicile, le digital. Les productions locales et l'économie endogène de proximité méritent d'être valorisées pour contrebalancer la vision industrielle pure.



Livret « Une démarche innovante construite en mode collaboratif », avril 2022

UN TERRITOIRE QUI COMPTE FACE AUX TRANSITIONS ÉCONOMIQUES

Rare exemple de rebond industriel après l'effondrement de la sidérurgie en Lorraine, le territoire du Bassin de Pompey s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique dense et diversifié. Bien que le secteur des services se soit fortement développé, l'industrie reste structurante dans l'économie locale, puisqu'elle représente à elle seule 21 % de l'emploi salarié. La stratégie de développement économique s'inscrit dans une démarche d'excellence territoriale et s'appuie sur le Parc technologique Eiffel Énergie, qui accueille plus de 250 entreprises et emploie plus de 5 000 personnes. Grâce à une approche flexible et proactive, cette politique intègre les nouvelles dynamiques économiques et environnementales, assurant ainsi la résilience et l'attractivité de notre territoire.

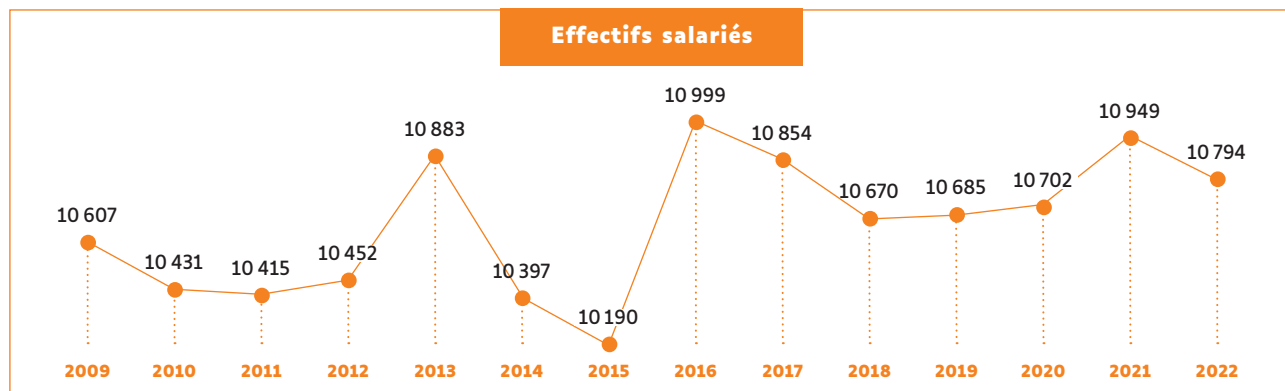
Le Bassin de Pompey doit poursuivre et conforter sa dynamique au service du développement en soutenant un tissu économique diversifié et en accompagnant la requalification d'espaces économiques existants. Fort de ses infrastructures irriguant le territoire de manière optimale, celui-ci est idéalement positionné pour un maintien de son attractivité, qui passera au travers un appui et une coordination globale du territoire et la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour accompagner et anticiper les transformations à venir.

Le cœur industriel de vallée a connu une véritable renaissance autour de projets de requalification de friches industrielles et d'un aménagement très soucieux de l'intégration paysagère et du développement durable. Le renouveau du tissu économique permet le maintien d'un dynamisme local en termes d'emplois et de création d'entreprises tel que rappelé dans le diagnostic.

Nombre de création d'entreprises

	2023	Évolution sur 1 an
Bassin de Pompey	389	10,50 %
Meurthe-et-Moselle	8 340	6,10 %
Région	62 922	-1,20 %

Effectifs salariés



Ces transformations travaillées en densification des tissus économiques existants, en optimisation foncière ou en développement de zone aujourd'hui saturée, sont réalisées en cohérence avec les enjeux de développement du SCot Sud 54, conférant une fonction de dynamisme économique à maintenir, au regard des atouts du territoire en termes d'accessibilité et d'aménités (offre de mobilité, densité de population, proximité d'infrastructures structurantes...)

Le Port de public et l'emprise La Nouvelle à Frouard

Le Bassin de Pompey s'est interrogé sur la nécessité de rechercher et définir sur le site de La Nouvelle, d'une surface de près de 10 ha, une stratégie de développement portuaire en lien avec la recherche de synergies, de complémentarités entre les différentes filières et les places portuaires présentes sur la Moselle autour de la Métropole du Grand Nancy ; à cette occasion il a été décidé de définir les conditions de réalisation d'une plateforme tri modale en lien avec le développement du transport fluvial, au travers du lancement d'une étude stratégique de pré-aménagement du site La Nouvelle.



Cette dernière a été conduite en 2022 et 2023 par un bureau d'étude spécialisé qui a démontré la faisabilité technico-économique d'aménager et d'exploiter le bord à voie d'eau ainsi que le réseau ferré à prolonger jusqu'au site La Nouvelle, avec pour objectifs le développement de la logistique de proximité en réponse aux besoins des industriels du territoire et à terme de tri modalité pour favoriser le report des flux. Suite aux marques d'intérêts de plusieurs opérateurs, le Bassin de Pompey a lancé en juillet 2024 un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de sélectionner le meilleur candidat pour l'acquisition des parcelles composant l'emprise La Nouvelle et l'aménagement de cet espace stratégiquement positionné.



L'initiative « Territoires d'industrie »

Initiée en 2019, cette initiative illustre bien la volonté du Bassin de Pompey de travailler et de coconstruire les stratégies territoriales par le biais des coopérations entre parties prenantes. En effet, cette démarche a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie déterminée de reconquête industrielle et de développement des territoires, à travers une approche nouvelle qui part des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, des compétences en matière de développement économique des conseils régionaux et des intercommunalités.

La seconde phase du programme Territoires d'industrie pour la période 2024-2027 associe la Métropole du Grand Nancy et la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois aux intercommunalités du Val de Lorraine, déjà labellisés pour la première phase. Cette démarche s'appuie sur une gouvernance composée d'un binôme élu – industriel. La démarche Territoires d'Industrie, dans une optique de réindustrialisation du territoire français, s'appuie sur **4 axes et un plan d'actions coconstruit** par les industriels et les élus de chaque territoire labellisé.



Lever les freins au
recrutement et
**DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES**
dans des territoires
industriels attractifs



Faire des territoires des
**ÉCOSYSTÈMES
D'INNOVATION
AMBITIEUX**



Accélérer la
**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE**
des Territoires d'industrie



Mobiliser un
**FONCIER INDUSTRIEL
ADAPTÉ**
aux enjeux et besoins des
industriels comme des
collectivités

Dans la même logique, le Bassin de Pompey s'inscrit dans la **démarche Zone d'Activité du Futur** : cette démarche, proposée par l'agence Grand Est Développement, partenaire du Bassin de Pompey, propose une analyse systémique et prospective des zones d'activités. En effet, d'ici 2050, il ne sera notamment plus possible de baser le développement économique sur la consommation foncière ou encore de considérer l'offre de mobilités présente déjà adaptée, l'humain et la qualité de vie seront en revanche sans doute au centre des enjeux d'attractivité d'une zone d'activité. La performance du Parc Eiffel Energie a ainsi été appréhendée au travers de grandes thématiques, composée de sous critères : la sobriété foncière, la durabilité, l'attractivité et la

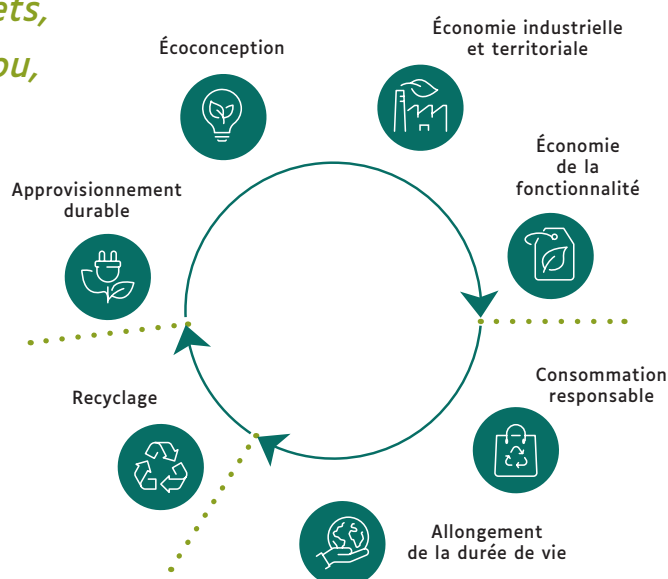
compétitivité, la qualité de vie, l'écosystème et la gouvernance. Plusieurs préconisations sont proposées pour faire évoluer le parc technopolitain afin de le préparer aux enjeux de demain : développement des services aux salariés, maintien de la qualité paysagère du site, positionnement sur des appels à projet en faveur de la décarbonation, etc.

Avec l'aménagement de l'espace, le développement économique intègre aujourd'hui les enjeux d'économie circulaire. Conscient des ressources et des atouts du territoire, le Bassin de Pompey vise à poursuivre son expansion tout en maintenant un tissu productif dynamique et prospère.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, CRÉATRICE DE VALEUR AJOUTÉE

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

DÉFINITION ISSUE DE LA LOI
RELATIVE À LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE
VERTE DU 17 AOÛT 2015
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT,
ARTICLE L.110-1-1).



Cette stratégie telle que la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte l'a définie, illustre les nouvelles façons de coconstruire les stratégies territoriales en partenariat pour réinventer de nouvelles coopérations entre acteurs permettant d'impulser une dynamique économique renouvelée. C'est cette orientation que souhaite suivre le Bassin de Pompey.

La raréfaction des ressources est devenue une des problématiques majeures aux côtés du réchauffement climatique et de l'extinction des espèces. Face à ce bilan, chaque acteur doit adapter ses pratiques en travaillant sur une économie plus circulaire et de proximité, dont l'objectif reste de maintenir une dynamique territoriale tout en optimisant la gestion des ressources dans toutes ses composantes. Le Bassin de Pompey est d'ores et déjà engagé directement et avec les entreprises, notamment par l'identification de synergies interentreprises de consommation responsable et de réemploi.

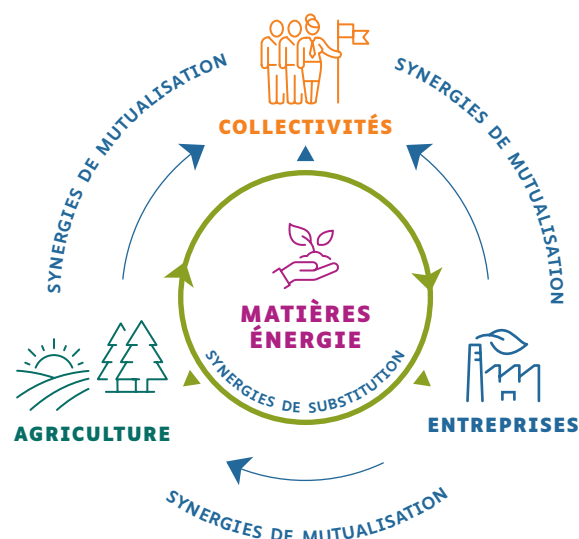
Des synergies inter-entreprises à poursuivre : maintien du dispositif d'Écologie Industrielle Territoriale

Démarche similaire de co-construction initiée en 2017 par le bassin de Pompey, l'Économie Industrielle Territoriale (EIT) connaît un nouveau souffle en orientant les partenariats notamment vers les enjeux des transitions environnementales et technologiques, qu'il convient d'accélérer.

L'EIT concerne l'ensemble des acteurs économiques générant des flux entrants/sortants (entreprises, associations, agriculteurs, collectivités...) et adresse tous les secteurs d'activités, aussi bien en zones rurales, péri-urbaines, industrielles et portuaires.

Ce réseau local a permis d'aboutir à la réalisation de projets d'intérêt public/privé tels que la station multi-énergies du territoire ou encore de boucle d'auto-consommation collective en cours de définition.

Cette démarche doit permettre aujourd'hui d'entrer dans une phase de projets générant une dynamique économique nouvelle pour les acteurs du territoire, tant au niveau des ressources que de la productivité locale, sans impacter d'avantage les ressources du territoire.



L'écologie industrielle et territoriale présente l'avantage de réconcilier développement économique et préservation des ressources. Par la concrétisation de synergies inter-entreprises, le territoire conforte ses emplois locaux, relocalise certains flux et engendre des économies, en optimisant ses ressources. L'EIT contribue au renforcement du réseau d'entreprises et à l'émergence de nouvelles activités économiques. L'EIT a un vrai rôle à jouer pour permettre aux collectivités et aux entreprises de tendre vers un développement économique soutenable, vecteur de résilience et de coopération.

Des logiques d'éco-filières portées par le Bassin de Pompey

La communauté de communes porte par ailleurs une dynamique reconnue dans la gestion de ses déchets par cette logique circulaire initiée depuis le début des années 2000 avec le développement d'une collecte sélective de la fraction fermentescible des ordures ménagères et d'une composterie intercommunale, illustrant bien cette logique circulaire de valorisation de matière (6 000 tonnes de déchets traités pour une production de 1 500 tonnes de compost par an).





Espace de maraîchage

Aujourd'hui géré par un contrat de performance, l'ambition du Bassin de Pompey est de valoriser la totalité des matières valorisables restant au sein des ordures ménagères résiduelles pour poursuivre son engagement de maîtrise environnementale et de soutenabilité économique.

Cette approche en faveur de filières locales trouve également sa traduction dans les politiques Santé/nutrition du Bassin de Pompey valorisant la production locale de denrées alimentaires de qualité « De la Terre à l'Assiette ».

Dans cette logique, la communauté de communes porte un chantier d'insertion qui emploie 8 personnes éloignées de l'emploi pour une activité de maraîchage biologique dont la production contribue à l'approvisionnement de la cuisine centrale intercommunale, ainsi qu'une filière bois dont l'activité permet de nettoyer des parcelles forestières communales pour alimenter une chaufferie bois.



Au-delà de ces démarches portées par la communauté de communes, le soutien aux entreprises et aux écosystèmes industriels constitue une priorité pour le Bassin de Pompey et passe par la mobilisation de tous les acteurs, qui convergent vers ces dispositifs pluri partenarial (services de l'Etat et de ses opérateurs (BPI France, Business France, Banque des Territoires, service de l'emploi, etc.), des élus, des acteurs industriels et de tous les acteurs publics et privés qui, sur le plan local, souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche.

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Un pilier économique territorial

L'économie de proximité constitue le socle fondamental du développement économique du Bassin de Pompey, représentant près de 65 % des emplois du territoire. Elle englobe un large spectre d'activités : commerces de détail, services à la personne, artisanat, activités culturelles, tourisme, hôtellerie-restauration et professions libérales. Sa force réside dans son ancrage territorial et sa capacité à répondre aux besoins quotidiens des habitants, des salariés et des visiteurs.

Cette économie présente plusieurs atouts majeurs. Elle contribue significativement à la qualité de vie des résidents en offrant des services de proximité essentiels. Elle participe activement à la transition écologique en réduisant les déplacements motorisés pour les achats courants. Peu soumise aux risques de délocalisation, elle expose moins les territoires à des chocs brutaux de réduction d'emplois.

Spécificités territoriales et dynamiques locales

Le Bassin de Pompey se caractérise par une forte proportion de revenus résidentiels. Cette situation reflète une transformation profonde du fonctionnement socio-économique du territoire, marquée par des restructurations économiques depuis les années 1970, une augmentation de l'emploi public, une dépendance aux transferts sociaux, et une dynamique de résidentialisation. Ces changements sont également liés au vieillissement de la population et à la nature périurbaine du territoire.

Cela induit une propension locale à consommer bien meilleure que ce qui peut s'observer en moyenne dans les communautés de communes françaises. L'évasion commerciale demeure ainsi modérée à l'échelle du territoire, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il se situe à proximité de la métropole de Nancy.

Trois grands types d'enjeux se dessinent sur le territoire pour le développement d'une économie de proximité.

- ➔ Rééquilibrer son modèle de développement économique avec pour ambition de lui conférer un profil plus productif et résidentiel.
- ➔ Pérenniser le système de consommation locale.
- ➔ Développer les coopérations interterritoriales avec les intercommunalités et métropole voisines.

Outils et dispositifs d'intervention

Le Bassin de Pompey exerce la compétence de la politique locale du commerce et soutient ainsi la création, le développement, le maintien et l'animation de son tissu économique. L'engagement pour le commerce de proximité a été consolidé depuis 2017, avec le développement d'une stratégie intercommunale du commerce et la mise en place d'outils, de dispositifs et d'actions d'accompagnement en faveur des commerçants, artisans et petites entreprises du territoire.

La communauté de communes s'est doté d'instruments de pilotage performants pour anticiper et accompagner les mutations commerciales. Un observatoire du commerce et une veille sur les locaux commerciaux permet de suivre les évolutions et les dynamiques

commerciales sur l'ensemble des communes du Bassin. Pour maintenir ces linéaires commerciaux en centres-bourgs, des zones de préservation des commerces ont été inscrites au sein du PLUi HD. Le droit de préemption favorise également le maintien des activités en place dans les communes de Champigneulle, Pompey, Lay-Saint-Christophe et Liverdun.

En tant que guichet unique d'accueil, le service économie de l'intercommunalité constitue le premier contact avec les porteurs de projet et facilite l'installation, la reprise et la création d'entreprises sur le Bassin. Un accompagnement au sens large qui se caractérise par la recherche de local d'activité, en passant par le conseil sur les aides mobilisables, à la mise en relation avec un réseau de partenaires structuré d'aide à la création comme la Carep, Alaca, Initiative Val de Lorraine, et les chambres consulaires.

Attentif au développement et au maintien des commerces, les projets de modernisation des commerces sont encouragés à travers un dispositif d'aides directes porté par le Bassin de Pompey. Ce dernier met l'accent sur la transition énergétique à travers l'allocation d'un bonus développement durable et d'un bonus conversion de véhicules mais également sur la transformation digitale des commerces à travers le chèque numérique.

L'Économie Sociale et Solidaire, pour une « transition juste » de notre territoire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une composante clé de l'économie de proximité, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales. Facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et d'implication citoyenne, par ses statuts et principes, par ses pratiques et ses acteurs, l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitants et des territoires.

L'ESS est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

Dans un contexte d'urgence écologique et sociale, cette économie de la proximité et de la transition doit se développer pleinement sur notre territoire.

Les leviers sont nombreux. Mobilisés avec volontarisme, ils contribueront à favoriser la coopération entre les acteurs et former les contours d'une stratégie porteuse de sens et de résultats. Le Bassin de Pompey a défini les orientations suivantes :

- → soutenir les structures existantes et en émergence, via l'accompagnement des entreprises et des projets de l'ESS, le financement d'études de faisabilité, le lancement d'AMI ;
- → engager une réflexion autour de la création d'un fonds de dotation territorial.

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) ouvre également la voie à de nouvelles expérimentations.

Vers la création d'un Fonds de Dotation Territorial

Le fonds de dotation est un outil innovant de financement du mécénat, créé par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, qui combine les atouts de l'association loi de 1901 et de la fondation. Il servira de levier pour mobiliser les entreprises du territoire autour de projets d'intérêt commun, en créant un cadre de partenariat et de collaboration. C'est un outil pour structurer et soutenir le développement local en attirant des financements privés et en engageant les parties prenantes du territoire dans une dynamique solidaire et durable. Ce fonds de dotation rassemblera des acteurs publics, privés et de la société civile autour d'un intérêt commun : un territoire innovant, plus solidaire et plus durable !



DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ ÉLARGIE À L'ENSEMBLE DES MODES DE DÉPLACEMENTS

La stratégie de mobilité est définie sur le territoire à travers le Programme d'Orientations et d'Actions Déplacement du PLUi HD du Bassin de Pompey, déclinaison du Plan de Déplacement Urbain (PDU), qui s'inscrit dans les trois grandes orientations à 10 ans du Programme d'Aménagement et de Développement Durable.

- **Promouvoir un territoire innovant, rayonnant et de proximité** en favorisant les modes de déplacements nouveaux, ayant un impact positif sur le cadre de vie, la qualité de l'air ou la réduction des émissions de carbone, en valorisant les équipements structurants du territoire (port de Frouard, voies ferrées...).
- **Renforcer l'attractivité du territoire** en travaillant à la valorisation des axes de transports par la densification et l'adaptation des règles d'aménagement au niveau de stations de mobilités, en organisant les mobilités économiques, de marchandises, ou encore en optimisant les flux de circulations.
- **Assurer un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des citoyens** en encourageant l'utilisation des transports collectifs et la promotion des mobilités alternatives, la valorisation des transports décarbonés, ferrés, et les déploiements de modes actifs.

Favoriser les mobilités alternatives à l'autosolisme et encourager l'intermodalité des pratiques de mobilités

Favorisée par le Plan de Déplacement Urbain de longue date, une mobilité plus durable et plus équilibrée a commencé à se développer sur le territoire.

Phénomène observable dans les stratégies de domiciliation, l'accès aux transports collectifs est devenu un critère souvent déterminant au même titre que la qualité de l'espace public ou la proximité des services de la vie quotidienne. La volonté des particuliers de « pouvoir se passer » de leur voiture est devenue forte et se mesure dans les résultats de l'Enquête-Ménages-Déplacements, ou de l'enquête de notoriété du Bassin de Pompey.

Ainsi, il est nécessaire de coordonner les prévisions de développement urbain avec les transports, ce qui correspond à la stratégie définie au sein du PLUi HD de définition de Disque de Valorisation des Axes de Transports (DIVAT), centrés sur des stations de mobilités à déployer en termes de service et d'équipements. Ils doivent permettre de faciliter l'accessibilité aux stations de transports collectifs concernés et de favoriser une convergence d'offre de service en lien avec l'urbanisation environnante et à venir.

Au-delà de cette stratégie locale de valorisation des usages multimodaux, il convient d'appuyer sur les forces du territoire en matière d'infrastructure. En effet, traversé par de nombreux axes de communication, le Bassin de Pompey dispose d'une situation privilégiée au sein du sillon lorrain, à la croisée des flux internationaux Nord-Sud et de la liaison Strasbourg - Paris (axe Est-Ouest). La mobilité est ainsi un enjeu pour tout le territoire et plusieurs réflexions sont engagées à différentes échelles (régionale, multipole sud lorraine, bassin de vie, communauté de communes).

Cette situation particulière et les enjeux auxquels le Bassin de Pompey souhaite répondre, que ce soit en matière de transition écologique, de qualité de vie et de respect de l'environnement, nécessitent à la fois :

- d'intégrer les opportunités offertes en matière d'habitat et d'activité économique à proximité des grands axes fluviaux, routiers et ferrés, et de renforcer les services profitant de ces infrastructures ;
- de renforcer la pertinence, le cadencement et l'amplitude des services de transport en commun interterritoriaux, tout en assurant un maillage fin des services de mobilité dans chaque territoire ;
- de proposer des solutions alternatives et efficaces à l'usage solitaire de sa voiture.

Une première étape a été franchie ces dernières années en facilitant le parcours des usagers par la mise en place d'une Intégration tarifaire, d'une coordination des services de transports ou encore d'une communication coordonnée pour les transports en commun.



Pour une coordination multimodale des réseaux de transport à l'échelle interterritoriale

Une nouvelle étape doit désormais s'ouvrir pour renforcer les services de mobilité, que ce soit à l'échelle intercommunale ou encore supra territoriale par l'amélioration des transports en commun routiers et ferrés, par le développement de mobilités actives et partagées. Ce qui suppose un accès facilité pour les usagers, une gamme tarifaire coordonnée, et une meilleure lisibilité de l'offre de service.

Pour ce faire, le Bassin de Pompey souhaite confirmer la nécessité de faire aboutir opérationnellement l'ensemble des réflexions menées au travers du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine-Luxembourg. En cours de préfiguration, le SERM Lorraine-Luxembourg propose des alternatives multimodales à la saturation des principaux axes routiers, en particulier de l'A31. Le Bassin de Pompey, en continuum sur l'aire urbaine nancéienne, est particulièrement impacté.

Le développement de l'offre ferroviaire sur le Sillon Lorrain et l'amélioration de sa robustesse, confortent l'étoile ferroviaire de Nancy à l'échelle de son aire d'attraction avec ses espaces périurbains, au-delà vers le sud et en rabattement sur un axe Est-Ouest.

En parallèle, le choc d'offre créé par l'émergence d'une nouvelle offre de cars express répondra aux enjeux de transports du quotidien et de report modal.

L'enjeu de la multimodalité au sein du SERM, sur l'ensemble des périmètres territoriaux et en s'appuyant sur les nombreux projets des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), doit être une donnée d'entrée partagée à l'échelle du Sud 54 pour peser dans cette logique d'une offre multiple, adaptée aux besoins et aux particularités des territoires.

Le développement de l'alternative ferrée, avec un large bouquet de services, constitue une ambition partagée pour répondre aux besoins des usagers, cœur de cible commun des différents dispositifs de politique publique.

Un réseau de transport en commun cohérent

Le Bassin de Pompey est traversé par divers réseaux de transport : l'offre routière et ferrée « Fluo », les services suburbains « Sub », les lignes intercommunales « LeSit ».

Cette offre dessert les pôles générateurs de mobilité, les bassins d'emploi et l'ensemble des communes et permet de disposer de nombreux services, que ce soit pour les déplacements internes, au sein du bassin de vie ou au-delà. Néanmoins, elle nécessite d'une part de gagner en lisibilité et d'autre part de trouver davantage de cohérence avec les besoins de mobilité.

La mise en place d'un nouveau réseau de transport à horizon 2027 devra ainsi permettre de :

- ➔ s'inscrire dans la continuité de l'offre existante tout en ciblant mieux les besoins de mobilité à couvrir ;
- ➔ bénéficier d'une meilleure lisibilité de la part des usagers à travers une information voyageur renforcée, une complémentarité entre les réseaux améliorée, une tarification adaptée et toujours plus intégrée ;
- ➔ proposer des temps de parcours, dans une logique intermodale s'appuyant sur un bouquet de services de mobilité, permettant de rendre plus compétitifs les modes alternatifs.

Pour y parvenir, la démarche collaborative engagée au sein du Syndicat Mixte de Transport Suburbain de Nancy devra être renforcée, le statut de Syndicat Mixte SRU étant le plus pertinent pour proposer une offre coordonnée dans le bassin de vie auquel appartient le Bassin de Pompey. Au-delà de la montée en puissance du Syndicat par sa structuration et de la consolidation des relations partenariales entre ses membres, l'élargissement de son périmètre sur la base d'un projet commun devra permettre de proposer une offre adaptée sur un territoire constituant le bassin de proximité.

La mobilité partagée : une alternative à la voiture individuelle

Sur la base d'expérimentations menées depuis 2022 et en lien avec les réflexions en cours au sein du GIP Nancy Sud 54, une offre de service de covoiturage est à déployer. Elle doit s'appuyer sur un triptyque aménagement/équipements/services :

1. **aménagement** : d'une part à travers le déploiement d'aires de covoiturage sur le territoire, à proximité de nœuds routiers et à proximité des grands axes. D'autre part avec la création de voies réservées au covoiturage sur l'A31 ;
2. **équipement** : en permettant aux usagers de disposer de services sur les aires de covoiturage rendant plus qualitatif et profitable le temps d'attente, et en rendant plus fonctionnel, attractif et sécurisant le covoiturage spontané (aires d'autostop organisé par exemple) ;
3. **service** : en promouvant et incitant au covoiturage, en facilitant la mise en relation entre covoitureurs et en multipliant les dispositifs pouvant concourir à un meilleur taux de remplissage des véhicules individuels.

Par ailleurs, afin de réduire le nombre de véhicules en encourageant les usagers à se passer d'une voiture individuelle, des solutions d'autopartage pourront être mises en place s'appuyant sur une optimisation du parc de voitures de services des établissements qui accepteraient de les mutualiser, et la mise à disposition de véhicules en libre-service.

Un plan vélo ambitieux

Le Bassin de Pompey dispose de 50 km d'itinéraires cyclables qui constituent l'épine dorsale du réseau cyclable. La communauté de communes a adopté son schéma directeur cyclable en mars 2022, dans le cadre d'une démarche participative initiée un an plus tôt. Le schéma directeur cyclable porte une ambition importante :

- → multiplier par 8 l'usage du vélo d'ici 2030 ;
- → créer des liaisons inter-quartiers et intercommunales ;
- → développer en priorité les déplacements utilitaires ;
- → conforter les usages sportifs et de loisirs.

Si le vélo et les infrastructures liées présentent un intérêt majeur pour les loisirs, il est également un atout important dans la valorisation du territoire. Le renforcement des infrastructures et des équipements destinés aux cyclotouristes le long des itinéraires régionaux et européens qui traversent le Bassin de Pompey devra permettre une meilleure attractivité, au bénéfice du territoire et de ses acteurs économiques.

Par ailleurs la modification des pratiques de mobilité et l'augmentation de la part modale vélo depuis la crise Covid, assois ce mode de déplacement avec une vocation utilitaire qu'il convient d'accompagner et d'encourager.

La construction d'un écosystème vélo permettant de faciliter le changement de comportement de mobilité, doit passer par la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo, s'accompagnant d'un engagement financier conséquent pour porter cette politique cyclable, avec 25 € par habitant et par an, soit 1 million d'euros (hors subventions) par an, laquelle s'inscrit sur 10 ans avec différents axes :

- → développement des services de l'écosystème vélo : stationnement, jalonement, réparation et auto-réparation, prime vélo, location de vélos, Savoir Rouler à vélo ;
- → aménagement d'un réseau cyclable continu et sécurisé, condition primordiale pour rendre plus attractif ce mode de déplacement ;
- → animation et communication pour contribuer à l'émergence d'une culture vélo.

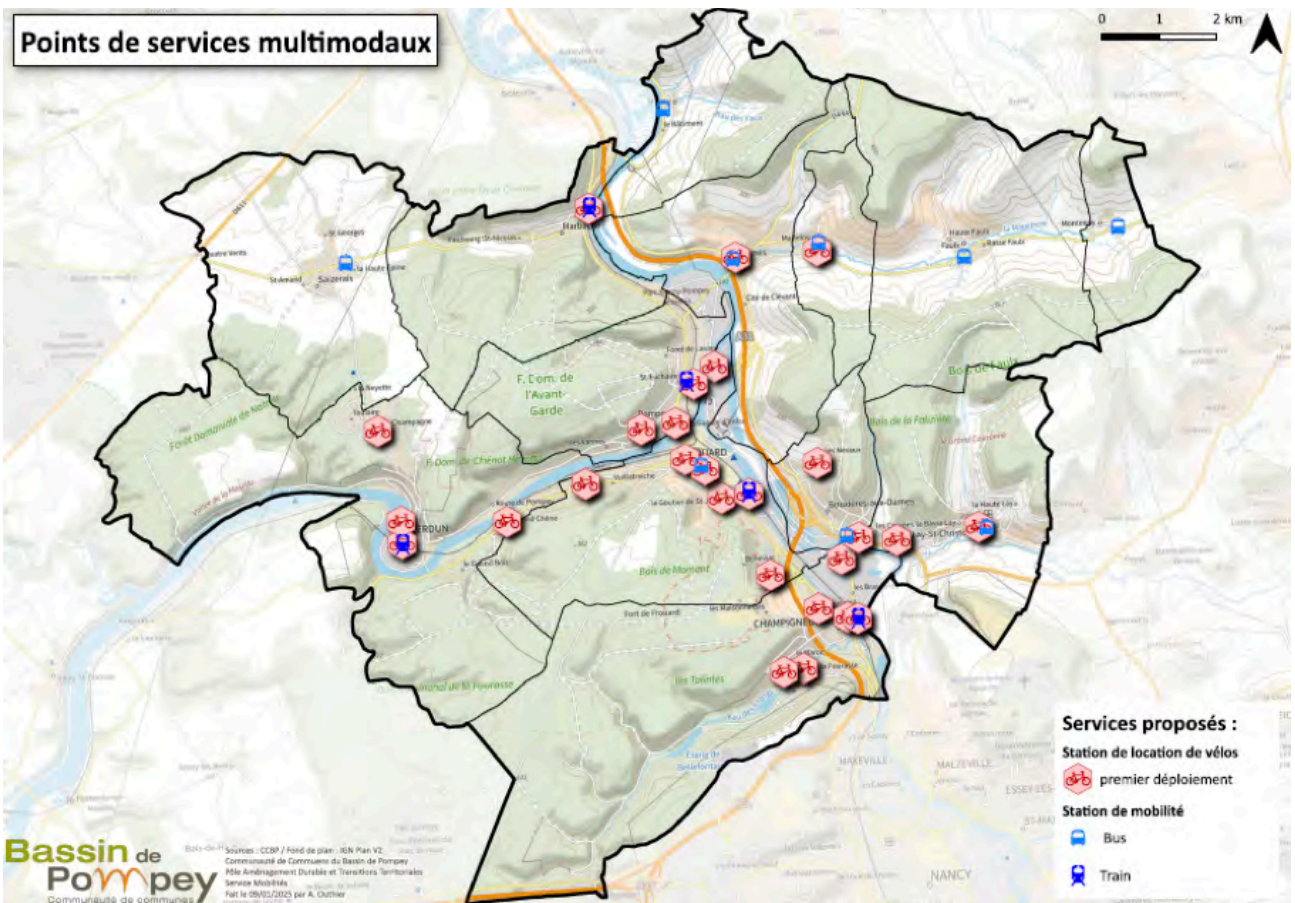


L'attractivité du bouquet de services et la facilitation de la mobilité : les stations de mobilité

Le bouquet de services multimodaux (autopartage, covoiturage, modes actifs, mobilités alternatives) couplé à un développement des équipements (PEM, P+R, Parcs Relais, stations de mobilités, aménagements cyclables...) doit permettre, à terme, de répondre aux enjeux d'alternative à une mobilité carbonée, et améliorer le fonctionnement global des déplacements inhérents au territoire.

En termes d'aménagement urbain, c'est au travers de stations de mobilité réparties sur l'ensemble du territoire qu'une nouvelle offre pourrait voir le jour pour les usagers du territoire.

Les stations de mobilité sont adossées à un arrêt de bus ou de train majeur. Chaque commune du Bassin de Pompey doit à terme accueillir au moins une station de mobilité, qui doit être équipée pour s'adapter aux spécificités et aux besoins des habitants et usagers de chaque commune. Le PLUi-HD a inscrit le principe des DIVAT, périmètre au sein duquel le sujet de la mobilité (cheminement, services, réglementation urbanisme, ...) est traité particulièrement et dont le centre est envisagé pour accueillir une station de mobilité.



Les stations de mobilité portent plusieurs objectifs.

- ➔ Proposer différents services de mobilité sur un espace proche (abribus, écran information horaire, service vélo, service voiture, voiture partagée ou recharge électrique).
- ➔ Proposer un confort amélioré pour rendre plus agréable le temps d'attente (confort des assises, zone abritée, tables, positionnement de la station de mobilité dans un espace agréable, décoration, végétalisation...).
- ➔ Rendre profitable le temps d'attente (prise de recharge USB, bornes d'écoute musicale/reportage audio, proximité avec des commerces, produits locaux en libre-service, services postaux en click and collect...).

Un niveau de service différencié et adapté à chacune d'entre elles devra pouvoir être travaillé, au regard des

densités urbaines, des aménités présentes sur les communes et de la pertinence de la multimodalité à proposer au regard du positionnement géographique et des flux observés sur les communes.

Enfin, la valorisation de l'offre de mobilité et l'accompagnement au changement de mobilité doivent permettre de faciliter le recours aux mobilités alternatives. Une politique d'animation et de communication devra permettre d'y concourir :

- ➔ en faveur des salariés et des employeurs du territoires, en lien avec le Plan de Mobilité Inter Etablissements ;
- ➔ auprès des usagers du réseau de transport ou de ceux qui le deviendront, dans le cadre de la délégation de service public ;
- ➔ à destination des cyclistes, dans le cadre de la démarche plan vélo.

Exemple du déploiement de l'électromobilité

Le développement de l'électromobilité est un enjeu majeur du Plan de Déplacement Urbain du Bassin de Pompey décliné au sein du PLUi HD. La concrétisation de cet enjeu a été initiée dès 2014 par la modernisation des flottes de véhicules du Bassin de Pompey mais s'est largement accélérée ces dernières années en lien avec la fin programmée de la production de véhicules thermiques. De nombreuses bornes de recharge pour véhicules électriques émergent sur le territoire et le Schéma Directeur d'Installation de Recharge pour Véhicule Electrique donne le cap à tenir pour cette prochaine décennie.

Son développement doit se poursuivre par le déploiement d'un réseau de bornes de recharge accessibles au public sur l'ensemble du territoire que ce soit sur des parkings de commerces comme sur l'espace public, avec l'enjeu de mobiliser le privé à travers un Appel à Initiative Privée.

L'analyse des déplacements démontre l'existence d'un bassin de mobilité à l'échelle du Sud 54 regroupant la majorité des déplacements quotidiens. Ainsi la pertinence d'un système d'accès aux recharges cohérent et interopérable se justifie sur ce périmètre pour être un gage de réussite. C'est pourquoi, une réflexion s'est engagée au sein du SCot Sud 54 pour élaborer une charte d'interopérabilité à destination des collectivités souhaitant installer des points de recharge.

Les principaux enjeux

- ➔ Relever le défi de la pédagogie et de la sécurité pour les modes doux afin de transformer les pratiques.
- ➔ Mieux communiquer sur les gains écosystémiques et financiers pour encourager les évolutions de pratiques.
- ➔ Accompagner les pratiques individuelles et au sein des entreprises pour soutenir la sobriété nécessaire, la décarbonation, et l'amélioration de la qualité de l'air.







VIVRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

COMMENT ADAPTER L'ACTION INTERCOMMUNALE POUR POUVOIR DEMAIN ENCORE, RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS HABITANTS ? QUE NOUS FAUT-IL ANTICIPER DÈS MAINTENANT POUR ATTIRER ET INCLURE LES HABITANTS DE DEMAIN ?

Depuis 1995, les communes de notre territoire se sont associées pour mutualiser leurs ressources et leurs moyens, consacrant ainsi une solidarité à l'échelle territoire intercommunal.

La période actuelle, pour préparer l'avenir, nous invite à consolider notre façon de faire territoire. Face aux transitions écologiques, économiques, technologiques et sociétales, le Bassin de Pompey a ainsi choisi, pour ré-interpeller et orienter ses politiques publiques, d'engager une démarche de co-construction,

avec l'ensemble des élus locaux, mais également les parties prenantes du territoire, en ateliers favorisant concertation et débats sur le parcours de vie des habitants.

À de nombreuses reprises, dans les échanges, sur cette question le souhait de placer l'usager au cœur du projet intercommunal a été exprimé. Parce que se loger, se déplacer, se nourrir... sont autant de besoins que l'action de la communauté de communes contribue à satisfaire, parfois quotidiennement.

Pour vivre ensemble le territoire, élus et acteurs concertés ont relevé la nécessité de faire en sorte que l'innovation mobilisée le soit au service du lien et du progrès social ; la force de nos différences doit conduire à rendre notre territoire plus inclusif.





« Le parcours de vie des habitants du Bassin de Pompey », travail en atelier des conseillers communautaires lors du séminaire « Le territoire vécu » du 11 décembre 2021



ADAPTER ET MODERNISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

La situation géographique du bassin de Pompey nécessite de **développer des services et des infrastructures à l'échelle d'un territoire dont le taux d'urbanisation est plus de 20 points supérieur au niveau régional.**

	Bassin de Pompey	Meurthe-et-Moselle	Région
Nombre habitants	39 939	732 590	5 562 651
Densité (hab./km ²)	257	140	97
Taux d'urbanisation	80 %	70 %	61 %

Source : Insee, RP 2020

Cette densité conforte la nécessité de maintenir un taux de services et d'équipements à nos habitants s'apparentant aux besoins d'un pôle urbain.

Or, si en France métropolitaine, un habitant sur deux accède aux services de la vie courante en moins de 4 minutes (source INSEE, statistiques et études, 2016), **l'accessibilité des services est parfois difficile à maintenir et constitue un enjeu fort des politiques publiques territoriales.**

Le travail en atelier a relevé que cette accessibilité aux services est fonction de nombreux facteurs sur lesquels il nous faut continuer à agir : information sur leur existence et leurs conditions d'utilisation, distance, coût, disponibilité horaire, mesures favorisant la mobilité.

Les échanges nous ont également encouragés à poursuivre l'expérimentation de solutions nouvelles, voire d'en imaginer : maisons de services au public, services itinérants, déplacements à domicile, dématérialisation des services... sont autant de réponses aux risques d'enclavement et aux fractures qui se créent en matière d'accès aux services.

ACCOMPAGNER AU MIEUX LES TRANSITIONS ACTUELLES ET À VENIR

Les échanges en ateliers ont relevé que le territoire intercommunal est un périmètre d'action pertinent pour accompagner les évolutions sociétales actuelles et à venir. Il nous faut non seulement nous adapter aux défis actuels, mais aussi anticiper les évolutions futures et pour ce faire, le Bassin de Pompey entend jouer un rôle clé pour continuer à créer un territoire résilient, inclusif et économiquement dynamique. À ces fins, la place du Bassin de Pompey dans la gouvernance territoriale des politiques de cohésion sociale est réaffirmée pour l'avenir, du fait de sa capacité à se positionner en animateur d'un réseau d'acteurs et à mobiliser des modalités de management génératrices de coopération.



« Enjeux et défis face aux transitions » - ateliers d'élus lors du Séminaire du 20 novembre 2021



Développer une fonction ensemble en matière de politique Enfance-Famille

Accompagner et soutenir la parentalité, favoriser et accompagner l'accès aux droits des familles, en concertation avec les collectivités et les acteurs institutionnels chefs de file, et favoriser une action concertée à l'échelle du territoire sont des actions que mènent le Bassin de Pompey et qu'il convient de développer dans le cadre de sa compétence d'action sociale.

En effet, les ateliers de concertation menés ont relevé la nécessité de porter une attention particulière aux évolutions sociétales génératrices de fractures sociales et territoriales (accès au droit, numérique, mobilités, précarité énergétique...), ainsi qu'aux publics fragiles (handicap...), ainsi que celle de coordonner et de contribuer à la lisibilité pour les familles des dispositifs portés par l'ensemble des acteurs.

Les enjeux de cohésion sociale et territoriale identifiés lors des ateliers de concertation plaident en faveur du développement de ce rôle pivot du Bassin de Pompey.

L'évolution du Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance, ainsi que l'existence historique d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur notre territoire ouvrent des possibilités de travailler à un nouveau positionnement en introduisant par exemple la notion de « point d'accueil ».

Les politiques existantes en faveur de la jeunesse peuvent par ailleurs être renforcées par la mise en réseau des acteurs communaux, associatifs et supra-territoriaux (Services Jeunesse, EVS, CAF, Département...).

FLJOB, une illustration de notre capacité à maintenir des services publics sur notre territoire

L'écosystème local des acteurs de l'emploi s'est récemment affaibli. Ne comptant aucune agence France Travail sur son territoire, la communauté de communes a vu la maison de l'emploi fermer ses portes en 2018, suivie de l'unique entreprise d'insertion en 2019.

Les acteurs de la formation connaissent également des difficultés pour appréhender les besoins des entreprises et pour y répondre.



Animée par une volonté politique forte et ancienne, l'intercommunalité a été à l'origine de nombreuses initiatives (clauses sociales, chantiers d'insertion, plateforme numérique de recensement des offres d'emploi, forum, etc.) et s'est progressivement imposée comme le coordinateur des acteurs de l'emploi présents sur le territoire.

Aujourd'hui, le service intercommunal de l'emploi du Bassin de Pompey est clairement identifié et doit poursuivre son action en faveur de la structuration de l'écosystème local des acteurs de l'emploi. Loin de se substituer à l'offre de services de ses partenaires, l'intercommunalité devra continuer à jouer un rôle complémentaire et de facilitateur.

Rare exemple de rebond industriel après l'effondrement de la sidérurgie en Lorraine, le territoire de la communauté de communes du Bassin de Pompey s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique dense et diversifié. Bien que le secteur des services se soit fortement développé, l'industrie reste structurante dans l'économie locale et génère de nombreux projets de recrutement.

Néanmoins, sa proximité avec les métropoles de Nancy et de Metz la soumet à des problèmes d'attractivité et de nombreuses entreprises peinent à recruter.

Les acteurs de la formation connaissent également des difficultés pour appréhender les besoins des entreprises et pour y répondre.

Le service intercommunal de l'emploi créé, FLJOB, s'adresse à la fois aux demandeurs d'emploi et aux entreprises en s'appuyant sur un réseau de partenariats.

PLACER LA PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES ET L'ÉQUITÉ AU CŒUR DE L'OFFRE DE SERVICES INTERCOMMUNALE

À côté de la sobriété évoquée comme but à atteindre dans l'aménagement de notre territoire, encadrée par des politiques nationales incitatives, il est également nécessaire de questionner nos politiques de service et leur rapport à la sobriété. Ce questionnement est passé, lors des ateliers, par une réflexion sur la manière de répondre aux besoins de nos habitants et des acteurs du territoire.

Préserver nos ressources communes pour en garantir l'accès à tous

Territoire pionnier dans la préservation de l'environnement et reconnu pour son engagement en faveur du climat, le Bassin de Pompey souhaite se positionner à nouveau comme exemplaire sur ces enjeux. Comment aller plus loin ? Plus vite ?

La sobriété est l'un des leviers de la préservation et du partage des ressources, qui s'illustre concrètement sur le Bassin de Pompey.

→ La performance énergétique est au cœur de nos projets actuels et futurs.

La création d'une plateforme énergie, d'une chaufferie bois, ainsi que le recours massif aux énergies renouvelables dans les nouvelles constructions sont autant d'exemples de la poursuite de cet engagement, qui œuvrent à l'accélération des transitions.



Le Guichet de l'habitat, Espace Conseil France Rénov', constitue aujourd'hui la porte d'entrée unique d'un seul et même service, structuré autour de différents opérateurs, et proposé à tous les habitants de son territoire. Ce dispositif initié depuis plus de 10 années a permis d'accompagner les propriétaires du territoire sur l'amélioration de leurs logements.

À compter de 2025, un nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) verra le jour, avec pour objectif de proposer une offre de service public universel pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population. Il a vocation à regrouper en un seul dispositif conventionnel la déclinaison locale d'accompagnement autour des sujets de la rénovation énergétique, adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, rénovation des copropriétés.

La lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement de nos habitants à la rénovation énergétique de leurs logements sont des actions portées et financées de longue date par le Bassin de Pompey. Leur poursuite contribuera à l'accélération des transitions, tout en veillant à accompagner les impacts économiques induits pour les ménages.

➔ **Un engagement fort : la production d'ENR à des fins d'autoconsommation.**

Initié en 2021 avec le projet de rénovation de la déchetterie intercommunale, le Bassin de Pompey a réalisé une des premières boucle d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable utilisant l'énergie solaire. L'installation de 500 m² de panneaux solaires a ainsi permis d'alimenter en électricité la déchetterie elle-même, mais également les bâtiments intercommunaux que sont la piscine de Pompey et l'espace multiaccueil intercommunal.

Cette installation de production solaire est aujourd'hui complétée par 500 m² complémentaires de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de la communauté de communes, le tout permettant une économie annuelle estimée à 40 000 € de dépense évitée.



Déchetterie intercommunale du Bassin de Pompey – panneaux solaires pour autoconsommation d'énergie solaire

La mutualisation des moyens et des projets entre communes et intercommunalité favorisera également l'efficacité et la soutenabilité des actions menées.

➔ **L'accessibilité à la ressource en eau est un défi à relever pour les années à venir et les générations futures**

Le Bassin de Pompey s'est saisi des dispositions permises par la législation, sur la base de ce droit fondamental, poursuivant un objectif à la fois environnemental, avec la progressivité de la part proportionnelle en fonction des volumes consommés afin d'inciter l'ensemble des usagers à la réduction de la consommation d'eau, et solidaire avec le souci que la facture des consommateurs reste soutenable.

*Le droit français reconnaît le droit à l'eau à travers le code de l'environnement
« L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ».*

Outre l'introduction d'une part proportionnelle variable plus faible pour les petits consommateurs, une tarification solidarité de l'eau a été instaurée avec l'introduction de « chèques eau », aide destinée au règlement de la facture d'eau pour les ménages en situation de précarité.

Enfin, les enjeux liés au partage de la ressource en eau nous invitent également à réfléchir à la concurrence d'usages en période de sécheresse et de restriction. Une fermeture des piscines serait par exemple inacceptable pour les habitants quand c'est le seul moyen de se rafraîchir. **Conforter les usages prioritaires mais également mettre en œuvre et financer des investissements en faveur d'une sobriété des consommations s'impose.**

Une nouvelle piscine sur la pointe Eiffel Sud, développe une offre de service en capacité de répondre aux besoins de notre territoire en tant que pôle urbain, tout en divisant par deux nos consommations actuelles d'eau et d'énergie. Le Bassin de Pompey investit dès aujourd'hui pour assurer la soutenabilité environnementale des services de demain.

Le Bassin de Pompey s'engage dans cette voie en mobilisant deux axes, celui de relocaliser ses approvisionnements (filière bois, maraîchage, circuits courts...) ainsi que celui de contenir les charges d'exploitation en réduisant sa dépendance à la ressource (sobriété des consommations de fluides, optimisation des process...).



→ Agir en faveur de la robustesse de nos services, un enjeu d'accessibilité économique pour nos habitants

Parce qu'une ressource qui devient rare devient chère, en garantir l'accès à tous nécessite d'en avoir anticipé la raréfaction et le caractère limité.

La dépendance à certaines ressources et les pressions à la hausse subies récemment dans l'exploitation de nos services et équipements doivent nous conduire à penser avec anticipation le déploiement de nos services aux habitants.

Au-delà de la nécessité environnementale, tenir le cap de la sobriété dans le développement de nos services est capital, car elle œuvre à amoindrir notre dépendance à des contextes économiques impactés par la raréfaction des ressources. Elle permet le maintien d'exploitations de services financièrement maîtrisées et de politiques tarifaires soutenables pour nos usagers. Il en va ainsi de l'accessibilité future de nos services.

RÉPONDRE À DES BESOINS NOUVEAUX



LES BESOINS DE NOS HABITANTS ÉVOLUENT : VERS UNE SOCIÉTÉ DU CARE ET DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Si l'on observe une relative stabilité démographique pour la Meurthe-et-Moselle entre 2014 et 2020, une légère baisse de population est enregistrée sur le territoire du Bassin de Pompey. La réduction du nombre des naissances et des très jeunes enfants impacte ainsi les effectifs scolaires qui sont en baisse.

Les ménages du Bassin de Pompey poursuivent par ailleurs leur desserrement avec un taux établi en 2020 à 2,25 personnes par ménage.

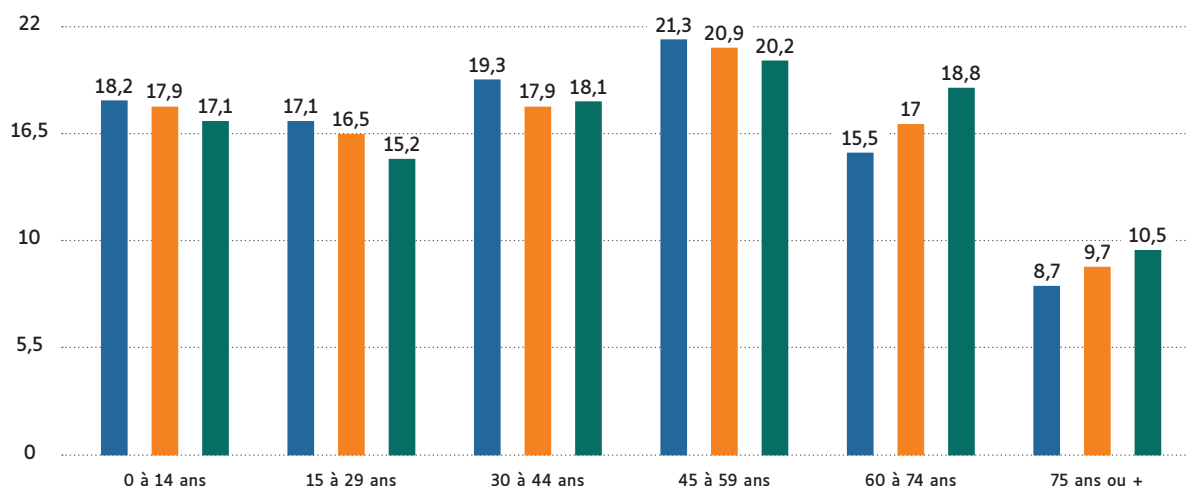
Enfin, Les changements dans les catégories socioprofessionnelles des actifs de 15 à 64 ans reflètent les transformations structurelles de la population du territoire. D'une manière générale, la structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle est tirée vers le haut par l'élévation des qualifications, le développement du secteur des services et les transformations des métiers de l'industrie.

Ces évolutions reflètent et induisent des évolutions sociales et économiques profondes, influençant la dynamique familiale, les modes de vie, ou encore l'emploi. Autant de défis à relever pour nos politiques publiques qui doivent s'adapter à ces évolutions (isolement social, pression économique, logement, formation, santé et notamment santé mentale...)



Source : « Le cahier des ateliers de concertation » janvier 2023

Une tendance au vieillissement qui s'accroît sur le Bassin de Pompey



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01.01.2024

Anticiper les évolutions démographiques et le vieillissement de la population

Le territoire est marqué par le vieillissement de sa population. Ainsi, en 2021, 10,5 % des résidents du territoire font partie de la « population dépendante » (âgées de 75 ans et plus) contre 8,7 % dix ans plus tôt, dont 3,5 % en « grande dépendance » (85 ans et plus) contre 2,8 % dix ans plus tôt.

Ce phénomène est plus marqué qu'au niveau départemental et régional.

Il induit une évolution des besoins en services et en habitat. La réorientation des choix et des investissements doit être projetée en conséquence.

Si certains sujets, tels que la réorganisation de l'offre en matière scolaire, concerneront directement les communes du territoire, d'autres nécessitent que la communauté de communes s'en saisisse et les intègre dans ses plans pluriannuels d'investissement et les orientations d'aménagement pilotées en propres ou à l'échelle supra territoriale.



Repenser le parcours résidentiel de nos habitants

Accompagner les habitants tout au long des étapes de la vie. L'enjeu s'exprime également en termes de solidarité intergénérationnelle au service du « bien vivre-ensemble ».

L'enjeu de redynamisation des trajectoires résidentielles des habitants dans leur parcours immobilier, corrélé à la nécessité d'attirer de nouveaux ménages doit nous amener à développer une véritable stratégie territoriale pour garantir la production de produits « habitat » adaptés et des cessions ciblées. Par exemple, Arboresens cible de manière privilégiée les familles, Presqu'île plutôt des ménages de plus petite taille et des habitants ayant besoin d'être en proximité du Parc d'activités.

Chaque projet et opération d'aménagement d'intérêt communautaire en portage par le Bassin de Pompey doit s'inscrire dans une véritable stratégie, prenant en compte l'évolution des besoins de nos habitants ainsi que les enjeux d'accessibilité et d'adaptation du parc au vieillissement et au handicap.



Préserver les déterminants de santé qui sont « entre nos mains »

Notre territoire est marqué à la fois par un réseau de soins structuré et par une population de médecins vieillissante, qui interrogent d'autant plus que les façons de se soigner évoluent avec la constitution de pôles médicaux et des téléconsultations.

Cependant, les questions de santé regroupent des enjeux et des volets d'action très diversifiés, dont la plupart ne sont pas de compétence intercommunale. Cela nécessite d'associer plusieurs partenaires pour leur mise en œuvre, d'où l'intérêt de contractualiser via un Contrat Local de Santé (CLS) comme l'a fait très tôt le Bassin de Pompey, en 2013.

Le CLS désormais porté à l'échelle du Pays Val de Lorraine est un outil pertinent pour la planification et le pilotage d'une **politique territorialisée de santé**, créant une dynamique locale entre élus, ARS et professionnels de santé.

Plusieurs objectifs lui sont prioritairement assignés tels que développer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap physique et mental ou encore améliorer l'accès aux services de santé et aux soins.

Des actions sont déjà menées et seront à renforcer telles que renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile, améliorer l'offre en matière d'activité physique, favoriser une alimentation de qualité et de proximité, ou encore améliorer le repérage et l'orientation des situations d'habitat indigne et/ou de précarité énergétique.

Des actions restent à développer, telles qu'élaborer des programmes de prévention et de promotion de la santé, de développer des créneaux d'activité physique adaptés pour les personnes âgées, ou encore en matière de santé environnementale.

Pour certaines de ces actions, **l'intervention intercommunale, moins contrainte par la nécessité de mutualisation, peut maintenir le cap de politiques volontaristes développées depuis longtemps**, tel que le renforcement des comportements favorables à la santé en matière d'activité physique et d'alimentation.

ACCUEILLIR LES HABITANTS DE DEMAIN EN DÉVELOPPANT UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE ET ACCESSIBLE

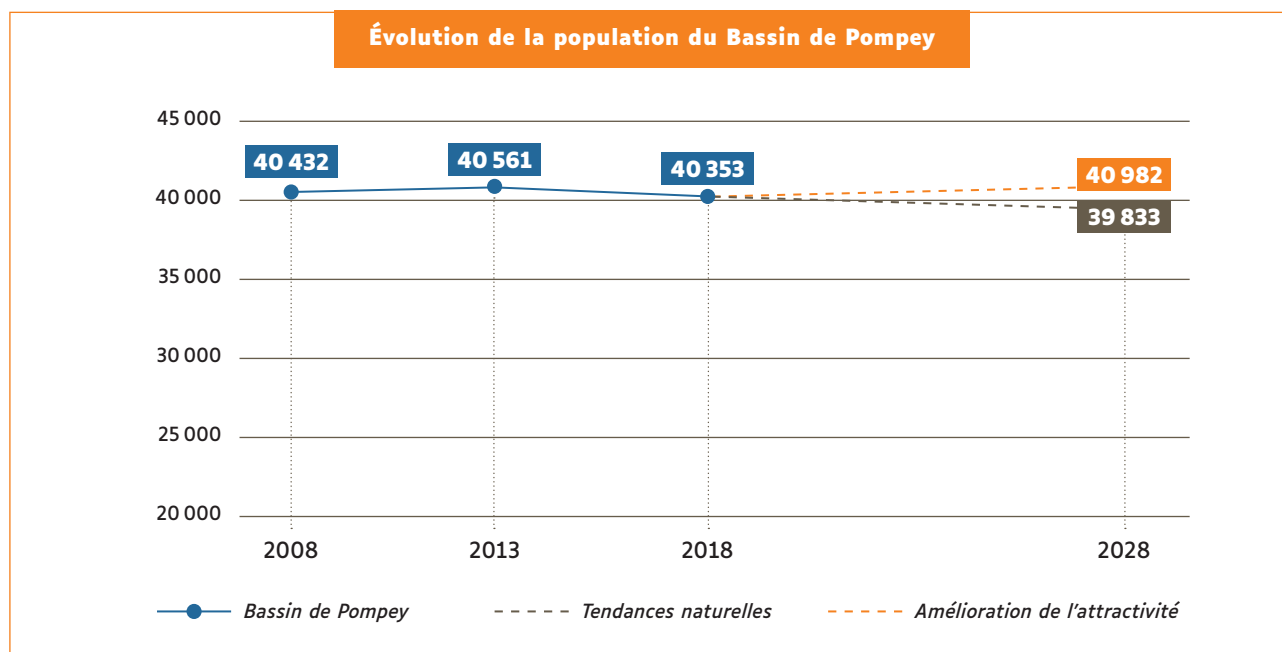
La poursuite de la réduction du nombre des naissances entraîne un déficit du solde naturel, alors que celui-ci était le moteur de la quasi-stabilisation de la population.

Le mouvement de réduction des naissances, s'il se poursuit et s'il n'est pas compensé par l'arrivée de ménages avec enfants en âge d'être scolarisés, risque d'amplifier des caractéristiques démographiques constatées en conséquence, à savoir la diminution de la présence de très jeunes enfants, la baisse des effectifs scolaires et le vieillissement de la population.

À l'avenir, ce déficit naturel devra être compensé par une augmentation des apports migratoires pour que la situation démographique ne se dégrade pas.

Il est par conséquent primordial pour notre territoire de chercher à attirer de nouveaux habitants, et pour cela d'améliorer son attractivité auprès des familles afin de permettre le maintien, voire une légère croissance du nombre d'habitants.

Les enjeux stratégiques qui guideront l'action intercommunale ont été relevés lors des échanges. Il s'agit de **parvenir à retenir les actifs du territoire, de renforcer l'offre immobilière et les services de proximité, ainsi de donner de la lisibilité aux atouts du territoire.**



Sources : Insee, estimation GTC



Un niveau de services et d'équipements à conforter

La densité de population de notre territoire nécessite de maintenir un objectif de niveau de services à la hauteur d'un pôle urbain d'équilibre tel que défini par le SCot Sud 54.

Pour cela, il est essentiel de garantir l'accessibilité de ces services sur l'ensemble du territoire, en veillant à leur qualité et à leur proximité, mais également à leur adéquation aux besoins des habitants actuels et à accueillir.

Le renforcement des infrastructures de transport doit permettre la mobilité de tous, tout en réduisant son empreinte écologique. Par ailleurs, la rénovation et la maintenance patrimoniales des nombreux équipements publics de gestion intercommunale sont à planifier et à assurer pour favoriser l'attractivité du territoire et la qualité de vie de nos habitants.

Développer une offre d'équipement adaptée et accessible

Espace de solidarité entre 13 communes, le Bassin de Pompey a su développer et mutualiser au cours de ces 20 dernières années un **panel de services et d'équipements** au service des habitants pour se déplacer, **se loger, s'éduquer et se former** et une offre de **loisirs diversifiée**. Cette dynamique de maillage doit se poursuivre en prenant en compte les **nouveaux besoins** de la population pour **conforter le bien-vivre, l'attractivité et l'accueil de nouveaux ménages**.

Source : Livret « Une démarche innovante construite en mode collaboratif », avril 2022

Depuis 2007 le Bassin de Pompey anime à l'échelle territoriale en lien avec les communes, la démarche de mise en accessibilité de ses services de transport en commun, de ses voiries et espaces publics et de ses établissements recevant du public. Bien qu'ancienne, la question de l'accessibilité reste prégnante sur la mise en accessibilité globale du territoire et notamment des équipements et services publics. La remise aux normes des infrastructures et équipements doit se poursuivre dans cet objectif de territoire inclusif sous toutes ses dimensions.

Maintien d'équipements sportifs et de loisirs attractifs, de commerces et de services de proximité, mais également adapter l'offre publique de modes de garde de la petite enfance aux besoins des familles, accompagner ces dernières de la petite enfance à l'adolescence... sont autant de défis qui sont à relever pour maintenir et adapter aux besoins de tous l'offre de services proposée sur le territoire intercommunal.



Enfin, dans une dynamique souhaitée par les élus réunis lors des ateliers, la concertation avec les acteurs locaux et les usagers sera mobilisée afin d'adapter les projets aux besoins et de garantir une répartition équitable des services sur l'ensemble de notre territoire.

Une qualité de vie à cultiver et à faire connaître

En l'absence de patrimoine ou de site exceptionnel à valoriser, de centralité polarisant des fonctions sportives, culturelles, et porteurs d'une histoire souvent résumée comme industrielle et productive, le Bassin de Pompey, s'il est salué pour sa reconversion économique exemplaire, est moins identifié pour la qualité de vie qu'il offre à ses habitants et l'attractivité qui en découle.

De même, si les marques Nancy et Lorraine sont renommées, le territoire du Bassin de Pompey garde quant à lui une image et une visibilité très limitées.

Pourtant ses habitants, dans les différentes études menées, reconnaissent que le Bassin de Pompey est un territoire au sein duquel il fait bon vivre.



Source : enquête en ligne du SDAT 2019

Un patrimoine naturel de qualité partiellement inclus dans le Parc naturel régional de Lorraine entre vallées, eau et forêts ; un patrimoine vernaculaire d'intérêt maillant le territoire en «collier de perles» ; le site singulier de Liverdun, sur la Boucle de la Moselle, mêlant patrimoine architectural et naturel à proximité de Nancy : les atouts à valoriser existent, servis par une très bonne accessibilité routière, ferroviaire et cyclable, ainsi qu'une localisation stratégique sur de grands flux de transit européens, principalement Nord-Sud.

Cette qualité de vie est à faire connaître, vecteur de rayonnement touristique mais également d'attractivité au sein du bassin de vie lorrain, auprès de nos actifs ou encore des habitants à accueillir demain.

Parc du Château – Champigneulle Cité médiévale-Leverdun





Rédaction d'une carte postale en 2030 : « Imaginer le futur Bassin de Pompey » - atelier animé par France Ville Durable le 3 octobre 2023



Les défis à relever pour maintenir et développer la qualité de vie sur le territoire du Bassin de Pompey sont certes d'ordre économique, en lien avec les commerces de proximité, l'attractivité immobilière, l'emploi... mais un travail de mise en lumière et de valorisation d'une qualité de vie fondée sur des atouts indéniables allant d'un patrimoine naturel riche à la vivacité du tissu associatif local est également à mener.

Un récit renouvelé, une marque de territoire plus affirmée contribueront à faire cheminer l'image de notre territoire en faveur d'une notoriété nouvelle.

Par ailleurs, la création de temps, d'événements et d'espaces collectifs favoriseront la solidité du lien et la qualité du vivre ensemble.

Le Bassin de Pompey investit déjà et poursuit son action dans ce sens, en menant des investissements et des actions et projets volontaristes en matière d'accompagnement des politiques sportives et de loisirs. De même l'intercommunalité s'engage dans le développement de son action culturelle, vecteur d'épanouissement individuel mais également créatrice de cohésion sociale et citoyenne autour de valeurs fortes et respectueuses de la diversité et des singularités de chacun.

FAIRE DE NOS DIFFÉRENCES UNE FORCE FACE AUX TRANSITIONS SOCIÉTALES

Se définir pour l'avenir comme un territoire inclusif démontre la volonté du Bassin de Pompey d'accueillir toutes les personnes, y compris les publics fragilisés ayant besoin d'une attention particulière : personnes en situation de handicap, âgées, victimes de violence, en situation d'illettrisme ou d'illectronisme.

Cette volonté se traduit déjà par de nombreux projets, actions et dispositifs mis en œuvre et est à poursuivre pour faire de notre territoire **un territoire hospitalier, favorisant la mixité sociale**, permettant à chacun de trouver sa place. L'inclusion étant un facteur déterminant de la cohésion sociale et du bien-être de la population, à encourager.





Les jeunes sont confrontés à de nouvelles habitudes alimentaires, souvent éloignées de celles de leurs familles. Il est essentiel de les aider à élargir leurs horizons et à adopter une alimentation plus saine et plus durable

CDM 3 « QUE MANGE-T-ON DEMAIN »
DU 7 SEPTEMBRE 2024

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS EN FAVORISANT L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

L'accès à une alimentation saine et de qualité

Aujourd'hui, face aux défis du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de **la lutte contre les inégalités alimentaires**, il est plus que jamais nécessaire de repenser notre modèle alimentaire. Nous devons agir pour garantir une alimentation saine, sûre et accessible à tous, tout en préservant nos ressources naturelles et en soutenant nos producteurs.

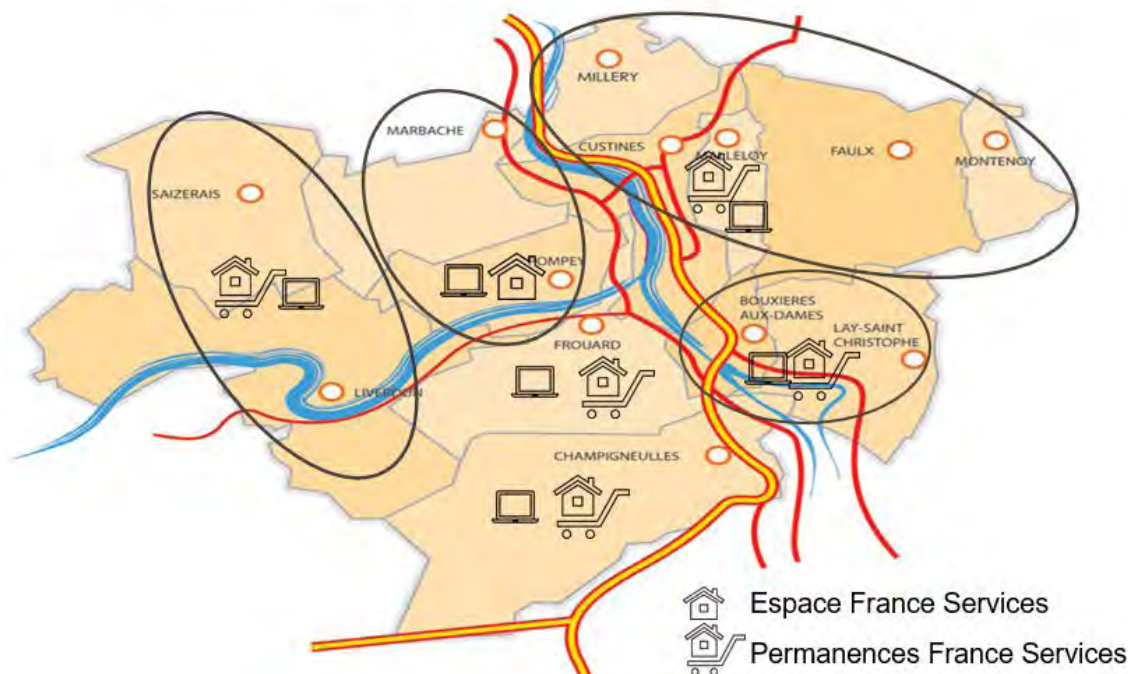
Producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, ont tous un rôle à jouer. La communauté de communes, depuis 2017 et la construction d'une cuisine centrale, en choisissant des produits locaux et de saison, en luttant contre le gaspillage, contribuent à bâtir un système alimentaire plus durable et plus équitable.

Faciliter l'accès à tous d'une alimentation saine est un des enjeux de la restauration collective, de la création d'une cuisine centrale en 2017, et de la mise en œuvre d'une tarification solidaire depuis 2022.



La transition alimentaire de notre territoire, favorisant l'approvisionnement local et respectueux de l'environnement et du travail des hommes, n'aura de sens que si nous en garantissons l'accessibilité au plus grand nombre.

Une équité territoriale dans l'accès aux services publics et aux droits, grâce à des permanences réparties sur tout le territoire, accessibles à tous les habitants



Localisation des maisons et permanences France Services du Bassin de Pompey en 2024

Œuvrer à l'inclusion numérique pour garantir l'accès aux droits et aux services

La question de l'inclusion numérique est souvent associée à celle de l'accès aux droits des personnes les plus fragiles socialement. En effet, la dématérialisation des services publics, si elle offre un confort d'usage pour une large part de la population, représente une difficulté supplémentaire pour certains publics, ne disposant pas du matériel ou des compétences pour recourir à ces nouveaux services numériques. Ces derniers peuvent alors représenter un frein supplémentaire pour l'exercice des droits, l'accès et le maintien de prestations sociales ou plus simplement l'accès à l'information. Ainsi, la dématérialisation généralisée des services publics, laisse sur le bord de la route 3 Français sur 5, incapables de réaliser des démarches administratives en ligne.

Mais dans une société de plus en plus « digitale », l'inclusion numérique déborde largement le seul sujet de l'accès aux droits. Rechercher un emploi, se déplacer, suivre la scolarité de ses enfants, piloter le budget de son ménage, s'informer, se former, communiquer avec sa famille...

Ainsi, **l'inclusion numérique concerne bien d'autres publics que les seules personnes précaires**, comme les personnes âgées ou celles en situation de handicap, par exemple.

Aussi, le Bassin de Pompey s'est engagé dans une stratégie de lutte contre la fracture numérique en proposant l'accompagnement nécessaire, et en transmettant les compétences numériques qui permettront **de faire de ces outils un levier de l'insertion sociale et économique**.

Pour lutter contre ce phénomène, le Bassin de Pompey s'est engagé en 2021 dans le déploiement d'ateliers d'apprentissage du numérique et dans une labellisation France Services.

- ➡ Des ateliers numériques hebdomadaires sur 9 communes.
- ➡ 6 permanences communales France Services ont été déployées, en complément d'un espace labellisé ouvert 5 jours sur 7.

L'action culturelle au service du vivre-ensemble

En favorisant les échanges, en créant des espaces de rencontre et d'expression collective, les arts tels la musique ou le spectacle vivant, renforcent le lien social.

En valorisant la diversité et en encourageant la compréhension et le respect mutuel, l'action culturelle favorise l'inclusion sociale et l'engagement citoyen.

Labelisée 100 % EAC, la communauté de communes déploie depuis 2010 un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle et de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires.

Après la reconnaissance des objectifs déjà atteints, le Bassin de Pompey souhaite s'engager dans un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC) et inscrire durablement une politique culturelle pérenne au cœur de son projet de territoire.

INNOVER EN FAVEUR DU LIEN ET DU PROGRÈS SOCIAL

Mettre la technologie au service du lien

En séminaire des conseillers municipaux comme en ateliers, la place prise par le progrès technologique dans notre société a été relevée comme étant au cœur des enjeux actuels : parfois facilitateur et accélérateur de transitions, parfois frein notamment en laissant sur le côté les plus fragiles ou encore en rendant nos sociétés dépendantes à la complexité.

Il est ressorti des échanges que le défi à relever est celui de mettre la technologie au service du lien et de la cohésion.

Le « territoire connecté », grâce à ses infrastructures numériques et ses services en ligne, doit permettre de renforcer les liens entre les citoyens, faciliter l'accès à l'information et améliorer la qualité des services publics (solutions de télé-médecine, accès à la culture et à la formation à distance avec LIMEDIA, démarches administratives en ligne...).



Concert de l'orchestre intercommunal du 7 février 2024

→ Un projet démonstrateur : le plan lumière

Le plan lumière prévoit l'optimisation de l'éclairage public à travers des systèmes intelligents.

Le Bassin de Pompey a conclu au printemps 2022 un Marché public global de performance dédié à l'éclairage public pour une durée de 12 ans. Ce contrat devrait permettre, au terme des 4 premières années, de réduire les consommations d'électricité de 84 % du fait du passage en LED de la totalité des 7500 points lumineux du territoire et de la mise en place d'abaissements de puissance nocturnes.

Le pilotage à distance qui sera possible à l'issue du déploiement de ce plan, permettra en outre d'en assurer une maintenance efficace et géolocalisée, et d'éventuellement revoir les modalités d'abaissements de puissances lumineuses tout au long de la nuit en fonction des besoins et des usages de l'espace public. Cette démarche innovante s'inscrit dans un objectif global de « **Smart City** », qui se déploie au travers de l'infrastructure créée au travers de ce marché, mais également par l'avènement de nouveaux outils de pilotages et de suivi des consommations énergétiques du patrimoine intercommunal « **Smart Building** ».

Favoriser l'innovation sociale

Innover dans les solutions à concevoir ensemble est apparu dans les ateliers de concertation comme une des pistes à suivre pour répondre aux défis contemporains.

Dans un contexte marqué par la transition démographique, par la numérisation de tous les aspects de la vie de nos concitoyens ou encore la place à donner à la jeunesse et à son engagement au sein de notre territoire, les enjeux d'innovation sociale sont multiples, se rapportant tout autant aux modalités d'échange avec les habitants-citoyens qu'à la vie de nos institutions locales.

Cette innovation reposera ainsi sur nos capacité à imaginer et à mettre en œuvre des solutions nouvelles pour améliorer la qualité de vie, renforcer la solidarité et lutter contre les inégalités sociales.

L'accompagnement de projets issus de l'économie sociale et solidaire, le soutien à des entreprises sociales ou encore l'amélioration de l'accès aux services publics du bloc local sont par exemple des initiatives qui doivent permettre d'offrir des réponses adaptées aux besoins spécifiques de nos habitants tout en promouvant la participation citoyenne.

L'enjeu intergénérationnel est également ressorti des ateliers de concertation menés : Nous devons innover pour parvenir à créer un environnement propice à l'intégration des jeunes, des personnes âgées ou encore des personnes en situation de handicap. Par des projets de mobilité partagée, de logement inclusif ou à caractère éducatif, il s'agit de repenser les services au plus près des usagers.

Enfin, l'innovation sociale se nourrit de la coopération et de la mutualisation des savoir-faire, tant entre les acteurs publics que privés, ainsi qu'avec les associations et les citoyens. Elle invite à repenser les modèles de gouvernance pour une gestion plus collaborative du territoire, capable de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels.

Enfin, à côté du travail mené en proximité par les CCAS et les communes, émerge le besoin de construire des dynamiques territoriales autour des politiques de service public ambitieuses confiées à l'échelon intercommunal, en adéquation avec les enjeux qui s'y rapportent (santé, nutrition, prévention, parentalité...).

Dans un contexte en constante évolution, les ateliers de concertation ont ainsi fait émerger la pertinence de concevoir de nouvelles solidarités à l'échelle du territoire de la communauté de communes du Bassin de Pompey et d'impulser une dynamique de réflexion et d'innovation en matière d'intervention sociale.

- → Faire converger les dispositifs existants en favorisant le travail collaboratif.
- → Donner du sens au mot « coopération ».

Encourager les expérimentations au service du vivre-ensemble

« Aller vers » pour maintenir le lien

L'idée de "aller vers" repose sur une approche proactive et inclusive pour maintenir le lien social et accompagner les transitions. Cela signifie que nous ne nous contentons pas d'attendre que les habitants viennent à nous pour demander de l'aide ou des services, mais que nous allons activement à leur rencontre.

Et si on expérimentait l'habitat intergénérationnel ?

Favoriser la solidarité entre générations, répondre aux défis du vieillissement de la population et lutter contre l'isolement social, cette forme d'habitat permet aux jeunes et aux personnes âgées de vivre ensemble, d'échanger et de partager des espaces communs, tout en préservant une autonomie individuelle. Les bénéfices incluent l'accompagnement des personnes âgées, l'aide à la parentalité et des enjeux de cohésion sociale.

Dans la région Grand Est, plusieurs initiatives d'habitat intergénérationnel sont mises en place. À Strasbourg, par exemple, le projet « Les Balcons de l'Intergénérationnel » propose une architecture qui favorise la rencontre entre jeunes et personnes âgées, avec des logements adaptés et des espaces de vie collectifs. À Nancy, un autre projet expérimental réunit étudiants et seniors dans un cadre commun où les deux générations bénéficient d'échanges culturels et pratiques. Ces actions doivent nous inspirer pour développer de nouvelles modalités de vivre ensemble notre territoire.

Écouter les besoins du territoire sous des formes inédites ?

Processus clé pour associer les habitants à la prise de décision concernant des projets qui impactent leur territoire de vie, la concertation avec les citoyens et usagers favorise la participation active et entretient par-là la vitalité démocratique de nos institutions locales.

Meilleure compréhension des défis communs et des priorités de développement à l'échelle intercommunale, besoins et spécificités locaux : la concertation contribue à la légitimité des actions entreprises, garantissant une meilleure adhésion des habitants aux politiques publiques déployées.

Un des enjeux de l'association de nos co-citoyens à la fabrique de nos politiques publiques est également de donner une voix à tous, y compris les populations souvent marginalisées, dans un souci de construire le territoire inclusif de demain.

Un diagnostic culturel sensible pour prendre le pouls de notre territoire

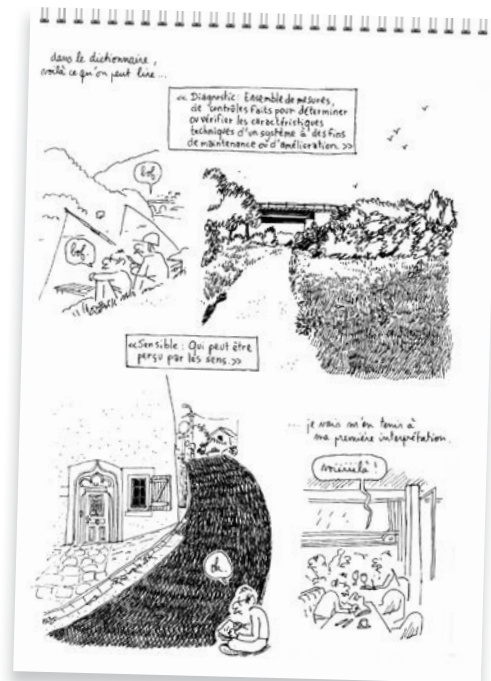
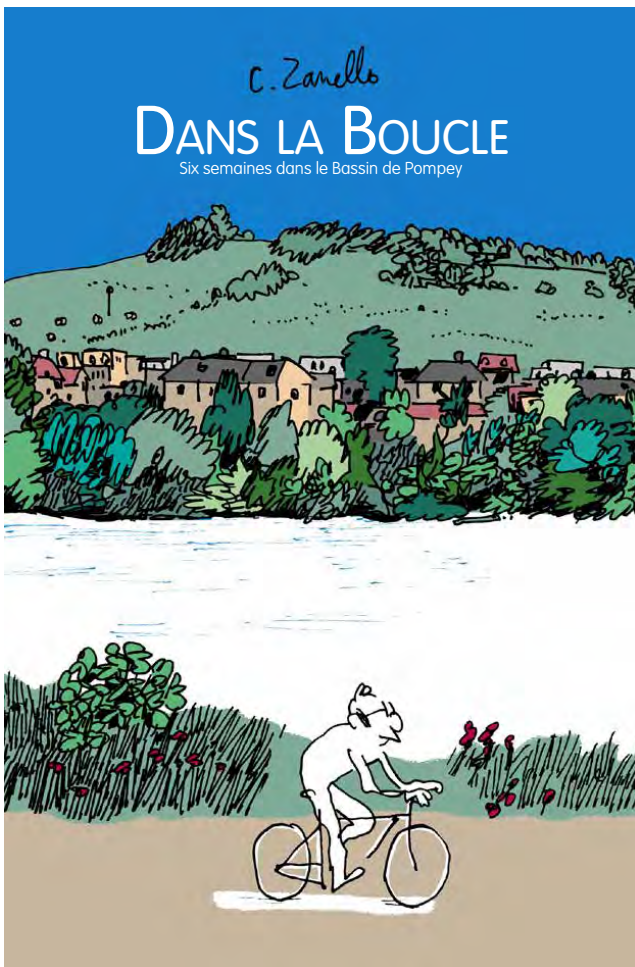
Plutôt qu'un audit classique, le choix de mener en 2024 un diagnostic culturel de notre territoire par des artistes est une démarche expérimentale.

L'objectif fut pour eux, sous une forme inédite, de rencontrer à la fois des acteurs culturels (professionnels, associations, animateurs...) mais aussi et surtout, directement des habitants dans les lieux culturels qu'ils fréquentent mais également dans des lieux de vie et de passage.

La coordination de ce travail par un universitaire, puis sa restitution sous la forme d'un rapport doit permettre de mieux appréhender les points forts et les pistes d'action qui viendront nourrir le futur CTEAC du Bassin de Pompey, au plus proche des besoins identifiés.

Au-delà, la coopération entre communes, la mutualisation autour d'enjeux partagés en faveur de services à la population ambitieux, seront autant de modalités de travail collectives et concertées qui renforceront le sentiment d'appartenance à un projet commun pour notre territoire.

La concertation peut aussi favoriser l'innovation locale en recueillant des idées novatrices et pertinentes provenant des citoyens. Cependant, des défis subsistent quant à la gestion du temps, des ressources et des attentes souvent divergentes des différents acteurs. Enfin, la concertation citoyenne doit être menée de manière continue et non ponctuelle pour avoir un impact durable sur notre capacité à agir **avec** les habitants.



GLOSSAIRE

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

CLS : Contrat Local de Santé

Cteac : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel

DIVAT : Disque de Valorisation des Axes de Transport

EIT : Économie Industrielle Territoriale

ENS : Espace naturel sensible

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal

EPFGE : Établissement Public Foncier du Grand Est

ESS : Économie Sociale et Solidaire

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi HD : Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat, Déplacement

PNRL : Parc Naturel Régional de Lorraine

SCoT : Schéma de COhérence Territorial

SEM : Société d'Économie Mixte

SERM Lorraine - Luxembourg : Service Express Régional Métropolitain Lorraine - Luxembourg

SPL : Société Publique Locale

SPRH : Service Public de la Rénovation de l'Habitat

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



HOSPITALIER • INTELLIGENT • NATURE



1 TERRITOIRE / 13 COMMUNES

BOUXIÈRES-AUX-DAMES • CHAMPIGNEULLES • CUSTINES • FAULX • FROUARD • LAY-SAINT-CHRISTOPHE
LIVERDUN • MALLELOY • MARBACHE • MILLERY • MONTENOY • POMPEY • SAIZERAIS

Bassin de Pompey | 117 rue des 4 éléments • BP 60008 • 54340 Pompey | Tél. 03 83 49 81 81

bassinpompey.fr

